

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 31 MARS 2023

QUORUM N° 1 :

DELIBERATIONS N° 1 à 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE ET UN MARS

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Xavier LAFAURE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Lionel COLIN)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MARTIN (pouvoir à Monsieur Jean-David MARION)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 24/03/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 31 MARS 2023

QUORUM N° 2 :

DELIBERATIONS N° 27 à 46

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE ET UN MARS

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Xavier LAFAURE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)

Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)

Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Lionel COLIN)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Monsieur Jean-David MARION)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 24/03/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 31 mars 2023

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères - Procédure avec négociation restreinte.....	5
AFFAIRE N°2 – COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Composition d'un jury pour le marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères.....	13
AFFAIRE N°3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Présentation du rapport de situation 2022 en matière d'égalité femmes hommes.....	15
AFFAIRE N°4 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail	19
AFFAIRE N°5 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Bilan des agents communaux mis à disposition - Années 2021-2022.....	20
AFFAIRE N°6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : modalités d'utilisation des véhicules de service - Mise à jour.....	21
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023.....	21
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2023.....	22
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Vote des taux de la Fiscalité Directe Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023.....	36
AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Utilisation du compte budgétaire 6232 Fêtes et cérémonies.....	38

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2023.....	39
AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Reprise anticipée des résultats – Exercice 2023.....	39
AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Budget primitif - Exercice 2023.....	40
AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port Saint Pierre - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Exercice 2023.....	41
AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Aiguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023.....	41
AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de l'Aiguade - Budget primitif - Exercice 2023.....	42
AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de l'Aiguade - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Exercice 2023.....	42
AFFAIRE N°18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de la Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023.....	43
AFFAIRE N°19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de la Capte - Budget primitif - Exercice 2023.....	43
AFFAIRE N°20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de la Capte - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Exercice 2023.....	44
AFFAIRE N°21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023.....	44
AFFAIRE N°22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier - Budget primitif - Exercice 2023.....	45
AFFAIRE N°23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port du Niel - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023.....	45
AFFAIRE N°24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port du Niel - Budget primitif - Exercice 2023.....	46
AFFAIRE N°25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023.....	46
AFFAIRE N°26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2023.....	47
AFFAIRE N°27 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Adoption du Règlement Intérieur relatif à la phase 1 de la Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et des Iles d'Or.....	47
AFFAIRE N°28 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public en raison des travaux de requalification du centre-ville - Période 2023 à 2025.....	53

AFFAIRE N°29 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile.....	54
AFFAIRE N°30 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage -Exposition d'Intérêt National - Demande de subvention auprès du Département du Var.....	54
AFFAIRE N°31 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Fixation des tarifs de la billetterie et de la boutique.....	55
AFFAIRE N°32 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES -Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église Anglicane de Costebelle - Mise en appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.....	56
AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - PARC AUTO - Acquisition de deux fourgons utilitaires électriques - Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.....	57
AFFAIRE N°34 - COMMANDE PUBLIQUE - CONTENTIEUX - Marché de prestations juridiques, assistance, conseil et représentation en justice - Marché de services sociaux et autres services spécifiques passé en procédure adaptée en application des articles L2123-1-2°, R2123-1-3°, R. 2123-4 et suivants et R2131-15 du code de la commande publique.....	58
AFFAIRE N°35 - COMMANDE PUBLIQUE - REPROGRAPHIE - Acquisition et maintenance de deux presses numériques et d'une station de travail - Mise en appel d'offres ouvert.....	58
AFFAIRE N°36 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS - POLICE MUNICIPALE - Gratuité du stationnement sur voirie en centre-ville durant les travaux de requalification des avenues Gambetta, De Gaulle et Iles d'Or.....	59
AFFAIRE N°37 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS - POLICE MUNICIPALE - Etablissement d'une convention entre les communes de HYERES et du REVEST LES EAUX pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur la commune du REVEST LES EAUX à la fourrière animale de la commune d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.....	60
AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2022 et rapport spécial.....	60
AFFAIRE N°39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n° 0105 formant le lot n°72 - M. CLANCE Patrick - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	62
AFFAIRE N°40 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 29 Boulevard des Girelles cadastré section IM n°0303 formant le lot n°139 au profit de la Copropriété du 29 Boulevard des Girelles.....	63
AFFAIRE N°41 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La CAPTE - Aliénation du bien situé 11 rue du Port de la Capte cadastré section ET n°0045 formant le lot n°198 au profit de la SCI la RENARDIERE.....	63
AFFAIRE N°42 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La BERGERIE - Aliénation du bien situé 10 avenue de la Sablière cadastré section EX n°0059 formant le lot n°28 au profit de l'indivision HIMEUR/PELLETIER.....	64

AFFAIRE N°43 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Développement durable - Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or (2023-2027) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat.....	64
AFFAIRE N°44 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation 2023 du Contrat de Ville.....	68
AFFAIRE N°45 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations-Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du contrat de ville).....	72
AFFAIRE N°46 - PORTS D'HYERES SAINT PIERRE - L'AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - LE NIEL : Fixation des tarifs.....	74

(La séance est ouverte à 14 heures, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Nous allons désigner Monsieur MICALLEF comme secrétaire de séance si vous n'y voyez pas d'objections. Nous avons le plaisir d'accueillir une classe de Première gestion administrative du Cours Maintenon, la classe de Madame Cécile JOUVEAU. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous souhaitons que les débats de la démocratie locale auxquels vous assisterez feront peut-être naître des vocations.

Sur la table, vous trouvez trois délibérations modifiées concernant, pour deux, la commande publique et, pour une, le commerce. Et une complétée concernant la commande publique, de plus une question a été posée à laquelle il sera répondu en fin de séance.

AFFAIRE N°1 – COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères - Procédure avec négociation restreinte

M. LE MAIRE : Le premier sujet concerne une délibération sur la commande publique de patrimoine bâti. Il concerne l'Espace 3000, vous savez qu'après un constat il a été décidé de fermer et de le réhabiliter, c'est une procédure avec négociation qui a été retenue. Cette procédure de négociation est retenue en général dans des cas de complexité, à titre d'exemple la Métropole l'a retenue pour le pôle d'échanges multimodal, cela ne restreint pas le nombre de candidats qui peuvent s'exprimer, mais cela conduit à faire les choses en deux temps. Dans un premier temps, quatre candidats sont sélectionnés ou quatre groupements de candidats et ensuite, le jury qui a été constitué négocie, discute avec ces quatre candidats avant que, au terme de la procédure, le comité d'appel d'offres désigne l'un de ces groupements. Cela permet d'avoir à terme une offre plus étayée et plus développée puisque l'on demande à chaque groupement de candidats de déposer un avant-projet sommaire, c'est-à-dire un état d'avancement de la réflexion qui est quand même très élaboré.

C'est également justifié par le fait qu'avant de lancer cette procédure, on a mis en place une analyse diagnostic importante, puisque le montant de cette analyse préalable s'est élevé à 90 000 €, pour vérifier la sécurité de la structure et envisager les modalités et les solutions qui pouvaient intervenir. C'est également un marché global dont on dit que c'est un marché global de performance énergétique, la raison en étant que c'est la priorité qui est donnée à ce marché. Il y a trois dimensions au marché :

La réhabilitation thermique parce que l'Espace 3000 est le troisième bâtiment de la commune en termes de consommation énergétique, c'est le plus énergivore à part l'Hôtel de Ville et la piscine. Et nous avons la volonté de réduire au maximum, dans le cadre de cette réhabilitation, ces dépenses d'énergie, nous devons viser 50 % d'économie par le photovoltaïque, la géothermie, etc.

La deuxième dimension, c'est l'amélioration des dispositions fonctionnelles. C'est un Palais des Sports, mais polyvalent essentiellement dévolu au basket, néanmoins nous allons faire en sorte que les activités parfois d'animation, parfois de salon qu'il pouvait accueillir demeurent. Dans ce programme, nous allons requalifier le hall d'entrée, valoriser la scène intérieure, remettre un parquet sportif à demeure, augmenter la jauge de base à 2 800 places assises, préserver une surface de 2 000 m² pour les salons divers qui pourraient s'y tenir, locaux de stockage, améliorer la buvette, etc. Et, ce qui a paru souhaitable est d'adjoindre à l'Espace 3000 une salle de réception complémentaire. Vous savez que souvent dans les manifestations, il y a un accueil de *sponsors*, un pot avant ou après la manifestation, le faire à l'intérieur est une perturbation ou la neutralisation d'un espace, donc nous réfléchissons à le faire à l'extérieur.

Et la troisième dimension, qui est quand même la plus importante, c'est la réhabilitation structurelle. Un diagnostic de structure a été réalisé, il a révélé des difficultés qui ont conduit à une fermeture administrative et le projet devra donc réhabiliter complètement ces structures, c'est ce que le diagnostic nous permettait d'espérer. Le montant de la procédure est évalué à 11 751 000 € TTC :

- 11 112 000 € pour le marché de performance,
- 1 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre,
- 12 000 € pour le montant de l'exploitation.

Chaque soumissionnaire, parce qu'on leur demande un travail sur une durée qui se termine par un APS, recevra un maximum de 528 000 € HT, normalement c'est 132 000 € par candidat.

Voilà donc le marché que je vous sou mets avec la délibération qui suit qui développe la composition d'un jury pour suivre l'ensemble de cette réalisation. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. MASSUCO : Oui, merci Monsieur le Maire. Ma première question est simple parce que peut-être que je n'ai pas suivi, ce qui est possible, mais vous nous mettez sur le bureau une nouvelle délibération, je voudrais juste savoir ce qui a été modifié.

M. LE MAIRE : Le nombre des membres du jury, vous le verrez dans la délibération suivante. Pour le jury, il y a dans les professionnels une catégorie qui avait été proposée et qui finalement, après réflexion, ne nous paraît pas opportune, c'est la catégorie des représentants des industries et du bâtiment.

Ce qui peut risquer d'abord d'éliminer un candidat potentiel et surtout d'avoir une liaison qui ne serait pas opportune.

M. MASSUCO : Mes observations sont finalement toutes simples dans le cadre de ce dossier. On avait évoqué la situation de l'Espace 3000 il y a deux à trois mois, me semble-t-il, ma mémoire me faisant défaut il me semblait que c'était fin d'année, mais ce doit être à peu près cela, et il me semblait que vous aviez évoqué deux chiffres :

Premier chiffre à l'époque : rénovation pour 5 000 000 €.

Deuxième chiffre : refaire intégralement pour 25 000 000 €.

Aujourd'hui, nous sommes sur une rénovation, c'est-à-dire le premier chiffre à 5 millions, ouverture de dossier à 12 millions, j'arrondis puisque c'est 11 760 000, vous m'en excuserez. J'imagine, cela me paraîtrait normal, mais sans excès aucun, que ce marché va presque atteindre les 15 000 000 €. Et la question que je me pose aujourd'hui, c'est dans un cadre pareil, pourquoi faire de la rénovation ? C'est ma première question parce que quand je vois que vous aviez évoqué un chiffre qui était peut-être une estimation, je pèse mes mots, je me dis qu'aujourd'hui, sur une rénovation, on a presque le montant global du remplacement de cet espace. Sachant quand même que, selon les renseignements que j'ai eus et les délibérations que j'ai pu lire, le Palais des Sports à Toulon a coûté 32 000 000 € et il est quand même beaucoup plus grand que ce que l'on peut avoir aujourd'hui. Il y a peut-être longtemps, mais n'empêche qu'il a coûté 32 000 000 €.

De cela découle que vous indiquez dans le cadre de la délibération que l'Espace 3000 sera quasiment donné, ou loué, prêté, je ne sais quel terme utiliser, dédié au HTV et là, je n'arrive plus à comprendre. Jusqu'à présent, l'Espace 3000 avait, certes, des activités dédiées au HTV, il avait d'autres activités sportives puisqu'il ne faut quand même pas oublier qu'à Hyères nous avons eu le Mondial du football avec des clubs venant du monde entier qui se passaient là-bas. Mais il était également dédié à toutes les associations, à toutes les grandes manifestations que l'on pouvait avoir sur la ville d'Hyères et là, je lis « dédié ». Je ne comprends pas comment l'on fait pour dédier 12 000 000 € qui seront peut-être réévalués à un club qui, à ce jour, évolue en National 1. Sachant quand même qu'à mon sens s'il venait à monter, j'ai la crainte, mais peut-être à tort, que ce club ira également au Palais des Sports de Toulon puisque nous aurons un grand club de basket dans le département et je ne vois pas pourquoi Toulon se priverait des matchs les plus importants. Un peu comme cela se fait au rugby, les matchs de seconde zone sont au RCT ou à Mayol et les matchs les plus importants vont au Vélodrome. Donc là, premièrement, je ne comprends plus parce que nous aurions pu faire beaucoup de choses dans cet espace, surtout pour ce prix-là. Des salles multimodales comme vous avez également au Palais des Sports de Toulon où vous avez certes, l'espace dédié aux sports collectifs, mais vous avez également des salles pour le judo, je crois même qu'ils ont fait récemment des salles pour l'escalade ou un mur d'escalade.

Donc nous aurions pu avoir un espace exceptionnel sur la ville d'Hyères dédié à la ville d'Hyères qui mérite cet espace-là pour un prix qui, selon les premières estimations, mais qui restent des estimations, aurait pu être moins important que la rénovation que vous allez pratiquer.

Je dirais également, parce que vous m'avez dit la fois dernière que parfois je manquais de transversalité dans l'examen des dossiers et j'entends les critiques puisqu'il faut les entendre, mais je crois que sur ce dossier-là, nous aurions pu faire preuve de transversalité en imaginant tout ce que l'on aurait pu faire à l'Espace 3000. Sachant que l'Espace 3000 est compris dans une zone qui va être grandement reprise puisque l'on envisage la gare multimodale, je crois que l'on aurait pu imaginer l'Espace 3000 dans un plus grand complexe avec une plus grande structure et qui ressemble plus à ses citoyens.

Donc aujourd'hui, la délibération que vous produisez ne me paraît pas conservatrice de l'identité de la ville d'Hyères, tout du moins de ce qu'elle attend et de ce qu'elle est en capacité d'attendre. Si l'on ne met que le HTV à l'Espace 3000, il ne faut quand même pas oublier que l'on a un club de rugby qui va jouer le maintien, il pourra avoir un stade de 10 000 000 € digne de ce nom également. On a un stade de football qui est vétuste, puisque vous y êtes venu et j'y étais également pour le match Hyères – Toulon, le stade était plein, on pouvait avoir un stade à 10 000 000 €. Aujourd'hui pourquoi mettre 10 000 000 € pour une équipe de National alors qu'elle pourrait pour le moment jouer dans un gymnase qui est tout à fait adapté, sauf à partager avec toutes les structures de la ville ce gymnase ?

Je finirai par cela parce que, finalement, cela nous est présenté et cela me chagrine toujours un peu, je ne conteste pas aujourd'hui que vous avez mis la délibération moins de cinq jours avant, cela m'importe peu, nous en parlerons plus tard, mais je suis chagriné parce qu'il n'y a pas de documents finalement à cette délibération. Donc, on nous vend 15 000 000 € (c'est moi qui dis ce chiffre, vous, vous dites 12 et moi, je dis 15) sans aucun document. Donc, on nous demande aujourd'hui à nous, Conseillers Municipaux en plus d'opposition, de voter 15 000 000 € sans document, c'est-à-dire que vous me demandez de faire confiance, c'est un peu ce que faisait le serpent dans *Le livre de la jungle* : « Aie confiance », sans aucun document. Alors aujourd'hui je ne comprends pas, je crois que ce projet aurait pu être grandiose parce que c'est une salle qui aurait pu être exceptionnelle sur la ville d'Hyères. Et je crois que ce que craignent les citoyens en général, mais également au niveau national, c'est de ne plus être écoutés et j'ai la considération la plus absolue que pour ce projet, il aurait pu être fait une demande à l'ensemble des citoyens pour savoir ce qu'ils auraient pensé de quelles attributions faire. Aujourd'hui, nous voterons contre parce que ce projet ne correspond pas aux attentes que l'on peut avoir ou espérer, sachant que vous auriez également pu dans un second temps si vous l'estimiez utile mettre en place une Commission spéciale dans laquelle tout le monde ou tous les élus du Conseil Municipal, comme vous l'avez fait la fois dernière, puissent parler des attentes qu'ils pouvaient avoir sur ce projet qui sera quand même

un des projets les plus onéreux de la Ville dans les années à venir. Voilà les raisons pour lesquelles nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Je ne vais pas en rajouter, mon collègue a très bien développé l'essentiel de ce que je pensais aussi, donc manque d'informations et le fait que ce soit dédié principalement au HTV. En tout cas, à ce stade-là, je voterai contre et nous verrons après les évolutions.

Mme COLLIN : Maintenant, est-ce que ce n'est vraiment dédié qu'au HTV parce que c'est un mot dans une délibération, ou est-ce que c'est une erreur ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une erreur, il était très clairement dit que c'était, de façon privilégiée en matière sportive, attribué au HTV, oui, bien sûr, de la même façon que le stade Véran est attribué en totalité au rugby et que le stade Perruc est attribué en totalité au football, donc c'est une tradition et elle me paraît souhaitable. Mais bien entendu, j'ai aussi dit qu'il y avait le maintien des activités polyvalentes, que ce soit les activités de salon ou les activités de fêtes et cérémonies diverses et variées, c'est-à-dire les mêmes activités qu'aujourd'hui, donc je n'ai rien de plus à ajouter là-dessus, mais je l'ai dit donc je le redis.

En revanche, quand je dis que l'on attribue au HTV cela veut dire que l'on met un parquet définitif et pas le système antérieur où à chaque match on mettait le parquet, pour l'enlever il y avait quatre jours de manutention pour un parquet de basket, là, il y aura un parquet définitif compatible avec les autres activités. Mais la destination de l'Espace 3000 n'est pas modifiée par rapport à hier où c'est de façon privilégiée le basket avec, c'est vrai aussi, dans les bureaux existants seront situés ceux du HTV parce qu'il faut bien les mettre quelque part, car aujourd'hui ils sont dans la nature, après l'on dit les choses comme l'on veut.

M. MARION : Oui, Monsieur le Maire. Je suis assez d'accord avec mes collègues, Monsieur MASSUCO et Madame PORTUESE, il convient de le souligner car ce n'est pas toujours le cas, en ce qui concerne effectivement la crainte d'affectation exclusive à un club de basket, je le regrette, et je pourrais même le déplorer d'ailleurs, on s'en est entretenu plusieurs fois, je suis à disposition et je suis d'ailleurs extrêmement satisfait et mon groupe aussi que l'on puisse participer à ce jury. Mais je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par Nicolas MASSUCO, je pense qu'à un moment une concertation plus large ne serait néfaste à personne. Et dans ce cadre-là d'ailleurs, je souhaitais également potentiellement vous interroger sur la procédure retenue, car dans le guide des bonnes pratiques des marchés publics, il y a également cette procédure du dialogue constructif qui est préconisée dans les trois procédures règlementées. Je ne suis pas un spécialiste, c'est une question ouverte que je pose et comme toujours j'essaie de le faire avec humilité. À titre d'exemple, pour une collectivité qui souhaite réaliser un ouvrage pour rejoindre deux rives d'un fleuve, les candidats ont la possibilité de lui proposer un tunnel, un pont ou que sais-je. Ma première question initiale était celle-là.

La deuxième, c'est effectivement cette crainte parce que tout le monde l'a notée, et je ne fais pas exception, sur le fait d'une affectation. J'ai compris vos éléments d'explication aujourd'hui, je le déplore exactement comme Nicolas MASSUCO encore une fois, nous vous avons fait la réflexion plusieurs fois, je trouve que c'est regrettable. Je vous le dis tout à fait amiablement, je ne veux pas être belliqueux pour rien et je ne veux pas paraître pour celui que je ne suis pas sur ce type de propos. Nous n'avons pas le document, nous n'avons pas la convention potentiellement avec cette association qui résoudrait peut-être les craintes que l'on se pose sur la jouissance de cet espace, encore une fois, vous nous donnez des éléments d'explication en nous disant que l'usage antérieur sera le même demain avec la rénovation de cet espace. Je suis parfaitement accordé sur le fait que le HTV retrouve ce qui a toujours été sa salle, il n'y a pas de difficulté avec cela bien au contraire mais, encore une fois, sur la modularité et peut-être l'innovation nécessaire de la rénovation, les chiffres qui ont été donnés par Monsieur MASSUCO étaient ceux sur lesquels nous avons déjà discuté. Vu l'enveloppe initiale et potentiellement l'enveloppe finale, je connais les contraintes urbanistiques qui pèsent sur la zone, c'est effectivement une grosse réserve à la potentielle destruction et rénovation totale du complexe. Ceci mis à part, le fait d'envisager cette salle comme un élément majeur pour les 30 ou 40 années qui viennent pour la commune et avoir comme explication un usage qui va être presque monovalent sportivement parlant, avec un parquet définitif non rétractable qui devra être couvert pour des manifestations de loisir que l'on faisait avant, me paraît ne pas correspondre à une perspective d'avenir. Et ne pas correspondre non plus à une dimension dans laquelle notre commune doit obligatoirement se placer et dans laquelle vous vous placez d'ailleurs pour la construction des logements. Pour l'instant les taux de population ne suivent pas, mais on peut imaginer que demain il y ait beaucoup d'autres sports dans cette salle, peut-être des sports que l'on connaît encore très peu sur la ville pourraient y être pratiqués. Et il est vrai que peut-être l'on se coince un peu avec un usage ancien, même s'il est existant et que tout le monde le souhaite.

Donc, les deux questions que je voulais vous poser sont : est-ce que l'on a vraiment une perspective sur cet élément d'équipement et, au vu de l'enveloppe qui est déjà significative, est-ce qu'il ne faudrait pas faire plus ? Et dans ce cadre-là, est-ce que la procédure de dialogue constructif n'était pas plus adaptée que celle pour laquelle vous avez opté ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Sur le dernier point, la procédure de dialogue constructif, je crois que la procédure que l'on suit ici est de même nature. Comme je vous l'ai indiqué, les quatre candidats retenus vont faire des propositions selon les indications que nous leur avons données. Je suis incapable de savoir ce qu'ils proposeront en matière d'économie d'énergie, il peut en avoir un qui parle de photovoltaïque, l'autre de géothermie, je ne sais pas, sur la mobilisation de la scène ou pas, je ne sais pas. Et c'est la discussion avec eux, qui est libre à ce moment-là, qui permettra d'aboutir et d'en sélectionner un à la fin.

Sur un certain nombre de choses, peut-être vais-je trop vite donc je vais relire ce qu'il est écrit dans la délibération « Le programme souhaite conforter et élargir encore le potentiel actuel de l'établissement : la salle doit rester polyvalente », que voulez-vous que je vous dise ? Et une précision plus loin : « Une surface de 2 000 m² pour les salons », ce qui est exactement ce que l'on fait aujourd'hui. On maintient la scène pour les manifestations, y compris les animations culturelles ou autre, on ajoute une salle parce que justement avec la scène, cela réduit éventuellement un peu les possibilités pour permettre des accueils, etc., à l'extérieur puisque côté opposé à l'entrée il y a un vide qui peut être rempli utilement plutôt que de voir les gens s'agglomérer. Donc, toutes les activités d'aujourd'hui peuvent être maintenues.

Quant aux activités qui n'existent pas encore aujourd'hui, quelle que soit la procédure, par définition on ne les connaît pas. Si vous dites qu'un nouveau sport apparaît, que ce soit une construction nouvelle ou une réhabilitation...

M. MARION : Oui, c'était l'exemple par le ridicule.

M. LE MAIRE : Il était ridicule, donc voilà.

M. MARION : C'est un sujet très sérieux, nous vous avons parlé des tournois de football en salle par exemple.

M. LE MAIRE : Mais c'est possible !

M. MARION : Ils seront possibles sur ce parquet ?

M. LE MAIRE : Mais bien entendu !

M. MARION : Alors cela fait déjà un débat de moins.

M. LE MAIRE : Toutes les activités sportives peuvent se faire, nous avons déjà des parquets dans d'autres gymnases qui sont compatibles. Simplement, là, le coût de fonctionnement d'un lieu principalement dévolu au basket, qui est de monter ou démonter le parquet 48 heures avant et 48 heures après, est absurde et cela abîme le parquet, etc. Donc il y a des possibilités pour couvrir le parquet existant pour d'autres manifestations, ce qui est plus efficace et moins coûteux, c'est tout cela qui va être étudié. Mais que l'on ne me dise pas que ce lieu ne reste pas polyvalent, il le restera avec la polyvalence que l'on souhaitera. Sans parler du *relooking* que l'on a souhaité aussi et qui vient s'ajouter, par exemple, le hall d'entrée de cet établissement est catastrophique aujourd'hui, il n'y a pas de hall. Je souhaite qu'il y ait, et cela est possible d'après les consultations que nous avons eues avec les spécialistes, salles annexes, parquet permanent, polyvalence, hall d'entrée. Cela me paraît à peu près répondre aux questions que vous évoquez.

Quant au prix, peut-être qu'il a été dit à un moment donné cinq millions d'euros, je ne sais pas, lorsque j'ai rencontré le spécialiste pour le renforcement, il m'a peut-être dit cinq millions d'euros.

Mais ce que j'ai souhaité, je crois que vous en faites partie, c'est que le *look* soit amélioré, que l'entrée le soit aussi, que la polyvalence soit accentuée et que les économies d'énergie soient renforcées. Je rappelle que c'est le troisième bâtiment énergivore de la commune et cela vaut le coup d'améliorer. Sans doute cela a-t-il fait grimper l'évaluation, je ne vois pas pourquoi vous dites 15 millions en fait, peut-être pour le plaisir, vous me direz que l'on n'est pas à quatre millions. Mais 11 112 000 € TTC, c'est ce qui figure dans la délibération et non pas 15 000 000 €. Quant à un établissement neuf, c'est de l'ordre de 30 000 000 € et plus, sans compter le démontage. Et quand j'ai posé cette question, qui a été la première, au spécialiste de ces structures-là, il m'a dit et je vous l'avais indiqué, que ce serait une folie parce que la qualité de la structure actuelle est exceptionnelle. Ce système d'arceaux, il faut le renforcer et le sécuriser, mais ce serait de la folie de le détruire et en plus si cela permet d'économiser 18 000 000 €, ce n'est pas obligatoirement une incongruité.

On présente cela de façon très négative mais sur la polyvalence, oui, sur l'affectation principale au basket, oui, comme cela a toujours été le cas, mais peut-être un peu plus dans la mesure où il y aura la possibilité d'abriter les structures administratives du basket dans les étages. Sur le prix, oui, et sur la méthode, la procédure, oui aussi parce que c'est une procédure qui justement permet de négocier en permanence avec un jury, avec les quatre candidats. Au lieu de choisir un maître d'œuvre sur référence, sans projet, là on choisit le maître d'œuvre et les entreprises sur un projet en procédure négociée, c'est-à-dire très développé et au terme d'une négociation. En plus, si vous me le permettez, le choix de la procédure a été fait bien sûr en fonction des conseils de nos services, en fonction des conseils de Maître CHARREL, un de vos collègues spécialiste des marchés publics, nous lui avons demandé comment faire sans autre esprit que l'efficacité. Merci de vos observations et enregistrez quand même mes réponses.

M. MARION : Simplement, Monsieur le Maire, encore une fois sans m'appesantir, mais pour décider un vote de mon groupe. La situation antérieure sur l'Espace 3000 vis-à-vis du basket, était-elle conventionnée, contractualisée aussi ou pas ?

M. LE MAIRE : Mais écoutez, on passera une convention avec le basket, c'est la vie quotidienne d'une commune. On est en train d'établir une convention de fonctionnement avec le rugby pour le stade Véran, ce stade n'appartiendra pas au Rugby Club hyérois (Hyères, La Crau, Carqueiranne en plus) il appartiendra à la Ville. Mais avec une utilisation privilégiée du rugby parce que c'est fait pour l'école de rugby, c'est fait pour accueillir leurs *sponsors*, c'est fait pour le repas et l'atmosphère rugby des avant et après matchs et peut-être pour développer leurs moyens et c'est dans le stade Véran. En revanche, chaque fois que la commune souhaitera organiser quelque chose là-bas, on le fera, mais sans choisir le jour qui va les ennuyer et c'est dans la convention. Ce sera exactement la même chose pour l'Espace 3000, on dira que pour tous les matchs à domicile, il est banalisé donc nous ne ferons pas un salon la veille, de toute façon nous ne pourrions pas. Mais le reste du temps, nous ferons ce que nous voulons les week-ends et ils auront une utilisation privilégiée pour l'entraînement, ce qui n'exclut pas que d'autres viennent.

M. MARION : Si vous aviez joint la convention à la délibération, c'était peut-être fini.

M. LE MAIRE : Mais elle n'est pas faite, elle ne se fait pas comme cela, mais on connaît le principe. C'est un peu plus compliqué que pour le football parce que sur un terrain de football, on fait un terrain de football, on peut aussi faire un terrain de rugby, mais comme on en a, on ne le fait pas. Là, ce sont des salles donc c'est un peu plus compliqué, mais c'est le principe général. Je vais vous dire pourquoi cela est très compliqué et je prends simplement l'exemple de l'activité nourriture, bar, etc. Comme le bâtiment reste public et que le concessionnaire est privé, même s'il s'agit d'une association, il y a une difficulté et il faut trouver la modalité pour qu'il y ait une redevance, etc. En d'autres termes, le rugby nous versera une redevance parce qu'autrement nous ne sommes pas dans la légalité. Tout cela est complexe et je peux vous dire que j'ai mis les services là-dessus depuis un mois ou deux, pour à la fois que cela corresponde à la volonté du rugby de développer le club, mais aussi que cela reste dans la légalité et que cela reste ouvert aux possibilités de la commune quelquefois dans l'année, nous n'allons pas aller occuper le stade tous les jours. Mais, je prends un exemple, si l'on a envie de faire une nuit des sports, pourquoi ne pas la faire là-bas, etc., tout cela en compatibilité avec le calendrier privilégié du rugby comme ce sera à l'Espace 3000. Mais une commune se gère aussi dans la compréhension réciproque.

Je mets aux voix cette délibération sur le marché global de performance.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**3 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Nicolas MASSUCO,
Madame Widad FERJANI**

1 ABSTENTION: Madame Isabelle MONFORT

**AFFAIRE N°2 – COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Composition
d'un jury pour le marché global de performance pour la réhabilitation de
l'Espace 3000 à Hyères**

M. LE MAIRE : Pour avancer sur ce sujet, je propose un collège d'élus et de personnalités qualifiées et que celles-ci soient au moins un tiers du nombre total des membres de la Commission. Nous avons prévu quatre personnalités qualifiées et, après réflexion, nous avons enlevé le représentant du bâtiment parce que c'était un peu embêtant, imaginons que ce soit Eiffage ou Vinci ou n'importe qui, cela veut dire qu'il ne peut pas candidater ou qu'il peut y avoir des relations privilégiées et à l'époque que l'on connaît il vaut mieux les éviter. Parmi les élus, au-delà de votre serviteur, je les ai mis en fonction de leur compétence :

- Madame BATESTI, déléguée à la Commission d'appel d'offres de la Commande publique,

- Monsieur ROUX aux Sports,

- Monsieur GIRARDO aux Travaux,
- Madame BERNARDINI à l'Animation,
- Monsieur MARION à qui j'ai proposé d'y participer puisqu'il a marqué un intérêt particulier pour cette rénovation dans des conversations.

Plus trois personnalités qualifiées :

- Un architecte désigné par l'Ordre des Architectes,
- Un représentant du CAUE compétent dans les domaines de la construction et de l'architecture,
- Un représentant du SYMIELEC compétent dans le domaine du traitement thermique et des énergies renouvelables.

Les membres non élus toucheront 450 € par session, c'est la règle. S'il n'y a pas de question, oui ?

M. EYNARD-TOMATIS : Je suis un peu déçu que cette question ait été modifiée avec diminution du nombre du collège des professionnels parce que j'avais émis l'idée de vous soumettre ma candidature pour participer au jury. Donc, quand il y avait quatre professionnels, cela faisait un tiers de douze, vous aviez mis six représentants du Conseil et je m'étais dit que peut-être en posant ma candidature, Monsieur le Maire acceptera.

M. LE MAIRE : Si les membres du jury, une fois désignés, ne s'y opposent pas, vous pourrez y participer à titre consultatif. Il faut être un nombre administratif requis, il faut être en nombre suffisamment réduit pour être efficace, mais s'il y a un intérêt particulier, pas de problème. Je mets aux voix s'il vous plaît. Pardon ?

Mme PORTUESE : Juste une remarque, la composition de ce jury, dont les noms sont connus pour ce qui concerne le collège des élus, est loin d'être paritaire puisqu'il comprend quatre hommes pour deux femmes.

La délibération suivante concerne précisément la situation en matière d'égalités hommes femmes. Dans cet esprit ne pourrait-on pas prévoir dans cette délibération que le collège de personnes qualifiées soit composé d'au moins deux femmes sur les trois membres rétablissant ainsi l'équilibre de mixité dans ce jury ?

M. LE MAIRE : On fera passer le sens de votre intervention au CAUE, etc. S'ils veulent désigner une femme pour respecter la parité.

Mme PORTUESE : Vous pouvez déjà dans la délibération, prévoir qu'il y aura deux femmes.

M. LE MAIRE : Non, je ne l'écris pas dans une délibération.

Mme PORTUESE : Vous pouvez le faire.

M. LE MAIRE : Non parce que si demain on a une délibération sur un sujet où le hasard des choses fait que, par exemple dans notre commune, il y a davantage de femmes, je ne vais pas faire une délibération pour faire une parité.

Mme PORTUESE : Non, mais vous pourriez le faire pour cette délibération, pour que le jury soit paritaire. Mon intervention ne remet pas en question la qualité des personnes du collège d'élus.

M. LE MAIRE : J'ai entendu votre proposition et je ne la retiens pas. Je mets aux voix cette délibération.

M. MARION : Juste une petite question pratique, Monsieur le Maire, ne devons-nous pas nous abstenir de participer à ce vote, nous, les membres du jury ?

M. LE MAIRE : Non, je ne crois pas, toutes les délibérations que l'on passe en début de mandat sur l'ensemble des écoles, sur l'ensemble des commissions, etc., ce sont des désignations d'élus. Enfin moi, je ne m'abstiens pas.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

1 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE,

**3 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Monsieur Nicolas MASSUCO,
Madame Widad FERJANI**

AFFAIRE N°3 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Présentation du rapport de situation 2022 en matière d'égalité femmes hommes

Mme MANA : Spécialement pour Madame PORTUESE. Donc, il s'agit d'approuver le rapport de situation d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2022. Depuis 2019, ce rapport est très équilibré, on trouve 48 % pour 52 % d'hommes, on note toujours des disparités constantes selon les filières, effectivement les filières administrative, médicosociale, animation sont au profit des femmes au détriment des filières technique, sportive ou policière qui sont au profit des hommes.

Par catégorie, les hommes restent majoritaires dans les catégories B et C, mais on continue de constater une majorité de femmes, 59 %, en catégorie A et A+ quelles que soient les filières. Parmi les 40 postes de direction et de chefs de service, le rapport est relativement équilibré avec une légère majorité de femmes.

La moyenne d'âge des effectifs est de 47,7 ans et la comparaison en termes de salaire net moyen, réajusté sur des temps complets, reflète un écart modéré de 168 € au profit des hommes. Cela s'explique, car effectivement on peut avoir des octrois d'astreinte et d'heures supplémentaires sur les filières plutôt technique et sécurité.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les actions suivantes sont engagées :

La mise en place de sensibilisation égalité femmes / hommes.

La Politique de la Ville a aussi engagé des actions sur cette thématique en collaboration avec le domaine associatif,

Et enfin, une mise en place d'une politique indemnitaire équilibrée avec la mise en place du RIFSEEP. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Je salue ce travail très précis produit par la direction des RH en matière d'égalité femmes - hommes, qui rappelons-le, est obligatoire dans la fonction publique depuis le 24 juin 2015. Rapport dont nous allons prendre acte.

À la lecture de ce rapport qui est une synthèse de l'égalité professionnelle à l'échelle de l'administration hyéroise pour un effectif de 807 personnes, on pourrait se satisfaire, comme vous l'avez dit, de cette majorité de femmes dans la catégorie A et A+ mais il faut tout de même noter que ce pic se situe dans la filière administrative, évidemment, que la filière médico-sociale est à 100% féminisée alors que celles de la police municipale et sportive, vous l'avez dit, sont largement déficitaires et pourvues essentiellement en personnel masculin.

En matière de responsabilités, nous pouvons noter que l'équilibre est pratiquement respecté et que la moyenne d'âge est stable avec tout de même un effectif de 376 personnels qui ont plus de 50 ans. La Direction des Ressources Humaines devra s'attacher, dans l'avenir, à respecter le bon équilibre femmes / hommes lors du remplacement des personnels quittant leurs fonctions pour un départ à la retraite, en priorisant les filières peu féminisées qui sont essentiellement celles de la filière technique où nous pouvons trouver les ressources auprès des lycées professionnels. On en a de très bons à côté de chez nous, il faut en profiter.

Une autre possibilité est de proposer des passerelles entre les filières, pour ceux qui le souhaitent et les aider à quitter une filière pour en rejoindre une autre, par une formation qualifiante. Rien n'est impossible à celui qui le veut et la hiérarchie doit aider dans ce sens. L'équilibre est également souhaité ou souhaitable *a contrario* pour les filières très largement féminisées ou des efforts devront être consentis pour attirer des personnels masculins.

L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas seulement professionnelle et la féminisation n'est pas la seule constante, on ne peut se satisfaire des filières très largement occupées par des hommes, mais pas davantage de celles occupées complètement par des femmes. Et pour favoriser la mixité des équipes, encore faut-il avoir les ressources humaines nécessaires. Il y a la volonté et la possibilité.

On ne peut pas se satisfaire d'un ajustement des salaires entre les catégories suivant les filières, notamment dans le domaine technique et de la sécurité par l'octroi d'astreintes et d'heures supplémentaires (personnels en majorité masculins et en catégorie C), d'autant que la retraite n'en sera pas abondée, nous n'allons pas insister ce sur point. Il ne faut pas comprendre que nous souhaitons supprimer les heures supplémentaires, pas du tout, mais ce n'est qu'un effet d'aubaine durant les années d'activité pour pallier des salaires de base trop bas.

Si l'accent doit être mis sur l'accès des femmes aux mêmes opportunités professionnelles et aux mêmes niveaux de rémunération que les hommes pour atteindre l'égalité réelle, il nous faut cependant soutenir davantage les fonctionnaires les plus fragiles, quel que soit leur genre, dans la parentalité et l'accès à l'emploi dans de bonnes conditions. Par exemple augmenter le nombre d'autorisations d'absence pour le coparent qui souhaite assister aux rendez-vous médicaux prénataux ou renforcer l'information vers les familles monoparentales aux dispositifs qui leur sont accessibles et réservés dont ils sont bien souvent ignorants.

Pourquoi la répartition du temps de travail entre les femmes et les hommes est-elle si inégale ? 11 hommes pour 83 femmes, c'est 7,5 fois plus de femmes que d'hommes à temps partiel. Est-ce que c'est une volonté de la part des femmes de travailler à temps partiel, on pourrait le croire, et pourrait-on réintégrer tout le personnel à temps complet si l'on en avait la possibilité ? Cette mesure des années 1980 avait l'objectif de réduire le chômage sur des emplois très féminisés, 40 ans plus tard, nous avons des femmes qui subissent le temps partiel plutôt qu'elles ne le choisissent !

Il faut absolument lever les freins à la conciliation entre emploi et parentalité et soutenir les parents les plus précaires en leur apportant un soutien qui consiste à les accompagner dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants, c'est ce qui est important.

Pour conclure, l'égalité ne se résume pas à des chiffres que nous avons l'obligation de publier une fois par an, ou participer le 8 mars à la Journée internationale des droits des femmes, l'égalité n'a pas de genre et doit se conjuguer avec la diversité et l'inclusion.

M. LE MAIRE : On va laisser parler Monsieur MASSUCO et Madame PORTUESE, puis nous répondrons après.

M. MASSUCO : Oui, merci Monsieur le Maire. J'ai juste une question sur la fin du rapport qui est bien fait au demeurant, il faut dire les choses, il est complet. Il y a marqué : « Avancement de grade : 60 % pour les hommes et 40 % pour les femmes. Promotion interne : 86 % pour les hommes et 14 % pour les femmes ». Je n'ai qu'une question, est-ce que vous savez pourquoi ?

M. LE MAIRE : Madame MANA répondra. Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : C'est exactement la même question. Madame MANA, c'est noté dans le rapport, mais ce n'est pas très clair dans l'explication du rapport.

Il est noté que c'est concernant la réglementation sur des quotas et je n'ai pas compris quels quotas. Et il est marqué dans le rapport, en contradiction juste après, que la commune pour « arranger les choses » compte inciter les femmes dans les concours, etc. Il y a une contradiction dans l'explication, en tout cas je ne l'ai pas bien compris.

Et sur le plan administratif, il y a peut-être une petite erreur dans le libellé de la délibération. Vous nous demandez d'approuver ce rapport, alors qu'à la fin vous nous demandez de prendre acte. Je pense qu'il faut corriger cela.

Mme MANA : D'abord la commune pousse tous ces agents, homme ou femme, à passer des concours et à progresser donc là, il n'y a pas de discrimination entre les hommes et les femmes.

M. LE MAIRE : Avec un engagement que j'ai introduit et qui n'existait pas, toute personne qui réussit un concours est obligatoirement intégrée dans les deux ans qui suivent, autrement elle le perd. Il y a eu beaucoup de concours perdus dans le passé.

Mme MANA : Et ensuite en effet, sur les postes qui ont été ouverts en fonction de ces quotas, donc là, ce n'est pas nous qui les décidons, mais c'est de manière nationale. Effectivement cette année ou en 2022, cela a été davantage des postes techniques que des postes administratifs. Et donc comme on l'a précédemment entendu, ce sont plus les hommes qui vont dans ces filières-là, donc effectivement ce n'est pas un choix propre à nous, c'est en fonction des quotas d'ouverture de postes.

Dernière chose, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'histoire de la parité par rapport au temps partiel parce que, oui, il y a un écart, mais il n'est pas flagrant. Pour les femmes, ce sont 378 personnes sur la totalité et 416 pour les hommes, donc je trouve que la répartition des femmes et des hommes par temps de travail n'est quand même pas trop mal équilibrée, donc je suis un peu surprise. Vous avez les catégories A, effectivement en temps partiel il y a plus de femmes que d'hommes, je suis d'accord, mais vous vous apercevez que comme sur les filières administratives il y a plus de femmes, il est logique de retrouver aussi plus de temps partiels sur ces personnes-là.

M. LE MAIRE : Pour compléter sur ce point, Madame BURKI, il faut quand même faire attention à ce que l'on dit, pourrait-on avoir une incitation pour ne pas pénaliser certaines femmes qui sont à temps partiel ? Elles sont à temps partiel parce qu'elles veulent l'être. Obligée par qui ?

Mme BURKI : On n'est jamais obligé d'être à temps partiel, on le choisit par défaut parce que l'on n'a pas la possibilité de faire garder ses enfants correctement, etc., c'est ce que je veux dire.

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas tenir deux discours à la fois. Un qui consiste à dire que les femmes ont des sujétions plus grosses que les hommes et donc elles font du temps partiel. Et un deuxième disant qu'elles font trop de temps partiel et que l'on pourrait dénoncer des collectivités qui les incitent à faire du temps partiel. Je veux vous dire que je n'ai fait aucune pression sur deux personnes qui sont derrière moi pour être à temps partiel. Madame, on balance des phrases, il en reste toujours quelque chose. Personne ici n'a été incité à faire plus de temps partiels, tout le monde est incité à en faire moins si possible, parce que le temps partiel donne une image déformée de la pyramide des âges des actifs de la commune, quand on dit qu'il y a 800 ou 850 actifs, cela ne veut rien dire, il faut raisonner en heures travaillées, si tout le monde est à 50 % cela ne veut rien dire. Simplement, on essaie d'être compréhensif, et c'est la moindre des choses, à l'égard de ceux qui peuvent avoir un besoin, mais c'est toujours une demande qui est faite, ce n'est jamais une obligation que l'on nous doit, au contraire. On prend acte, donc on vote « oui » pour prendre acte.

Mme PORTUESE : Donc il faut corriger la délibération parce qu'il est marqué dans l'intitulé : approuver.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, mais désormais la jurisprudence, au moins à TPM, fait que l'on vote « oui » pour dire que l'on prend acte parce qu'il y a une ambiguïté .

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°4 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail

Mme MANA : Les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Nous avons la possibilité soit de désigner cet agent, soit de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Notre collectivité, depuis de nombreuses années, a recours aux prestations du CDG 83 afin de garantir l'objectivité de ces inspections.

Donc, vous avez en pièce jointe la nouvelle convention qui est proposée par le CDG 83, elle prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans et elle prévoit quatre jours d'intervention. C'est la convention que nous vous proposons.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Madame BURKI.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire. Vous souhaitez confier au Centre de Gestion du Var le soin d'assurer la mission d'inspection en santé et sécurité du travail, puisque nous n'avons pas de personnel ici qui puisse le faire et on mutualise,

ce qui est tout à fait normal, afin de permettre à notre commune d'avoir une expertise en la matière.

Les interventions ont été définies conjointement entre la commune et le CDG 83 sont au nombre de quatre jours par an. Est-ce que cela est suffisant ? Je vous pose la question.

Comment a été fait le point sur l'avancement de la démarche de prévention ainsi que sur l'état des lieux déjà réalisé et quels services ont été priorités ? Parce que nous ne disposons pas d'indicateurs issus du bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et du rapport annuel du médecin du travail : nombre d'accidents de travail ou de maladies professionnelles, taux de fréquence ou de gravité, etc. Ce qui ne nous permet pas de pointer les filières et les catégories qui engendrent davantage de souffrance au travail et de la qualifier, car cette souffrance existe bien dans les services hyérois autant qu'ailleurs.

Les personnels sont souvent démunis face aux risques professionnels, surtout si ce sont des risques psychosociaux difficiles à déceler et s'ils subissent de la discrimination au travail sans pouvoir l'exprimer, ce qui peut arriver. Est-ce que les personnels pourront saisir individuellement l'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans les cas qui entraînent une dégradation des conditions de travail ?

Nous espérons que ces journées d'interventions pourront permettre une évaluation des procédures de sensibilisation des personnels et, à terme, une évaluation des objectifs parce que des services sont en souffrance, ce serait bien qu'ils soient peut-être visités en premier par cet Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection. Merci.

Mme MANA : Avant d'avoir cet agent, nous avons un Comité social, CST, qui se réunit avant chaque Conseil Municipal pour acter un peu sur l'année. Il fait état des différents problèmes qui peuvent être rencontrés dans différents services. Il y a un collègue d'élus et les syndicats qui sont présents et effectivement une discussion est engagée avec des modifications pour le bien-être des salariés, pour la fonction publique aussi. Donc, ce que vous dites existe déjà depuis fort longtemps et effectivement, nous avons aussi une Commission pour les RPS (risques psychosociaux) qui peut être déclenchée par n'importe quel agent et qui est ensuite prise en compte par une cellule spécialisée.

Mme BURKI : Excusez-moi, est-ce que cet agent intervient aussi sur l'organisation du travail ?

M. LE MAIRE : Sur l'organisation du travail, chaque Comité Technique est un débat sur l'organisation du travail, on ne parle que de cela. Sur toute modification, on parle pendant une heure de l'organisation du travail, c'est l'objet même du Comité Technique paritaire. Il faut voter sur le Centre de Gestion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°5 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Bilan des agents communaux mis à disposition - Années 2021-2022

Mme MANA : Oui, il s'agit du bilan des agents communaux mis à disposition pour 2021 et 2022. Dans le cadre de l'aide apportée par la commune aux associations hyéroises, au CCAS, certains agents communaux sont mis à disposition soit à temps plein, soit à temps partiel. On rappellera que cette mise à disposition répond à des obligations règlementaires :

- Elle est prononcée et le cas échéant renouvelée par arrêté de l'autorité territoriale.
- Elle doit faire l'objet d'une convention passée entre la collectivité et l'organisme d'accueil.
- La durée de la mise à disposition ne peut être prononcée pour une période supérieure à trois années et renouvelable par période n'excédant pas trois ans.

Il appartient donc à l'organisme d'accueil de rembourser à la Ville d'Hyères le montant de la rémunération et des charges sociales versées à l'agent mis à disposition. Au total, cela représente 13 agents mis à disposition pour l'année 2022, nombre en baisse puisqu'en 2018, il y en avait 20. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La volonté a été de ne mettre aucun agent nouveau à disposition et de laisser s'éteindre cette activité lors de départs à la retraite, quitte bien sûr à financer le besoin que peut éprouver l'association ou le CCAS. Mais cette pratique de mise à disposition n'est peut-être pas la meilleure, il faut quand même qu'un fonctionnaire territorial ne passe pas toute sa vie dans le sport qu'il préfère, on le fait si cela est utile, mais ce doit être exceptionnel alors que cela a été une pratique courante.

Cette délibération est pour maintenir ce principe du recours, donc on met aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : modalités d'utilisation des véhicules de service - Mise à jour

M. LE MAIRE : Modalités d'utilisation des véhicules de service, mise à jour. En 30 secondes, il y en avait un certain nombre et il y en a un peu moins. Ne vous laissez pas abuser le terme « Directrice Générale Adjointe des Services », il s'agit de la Directrice des Services, Madame BIVILLE.

Il y a toujours le Directeur de la Sécurité, le Directeur de l'Animation parce qu'il en a besoin en ce déplaçant beaucoup et la police municipale en cas de besoin. Nous réduisons ces mises à disposition quasi permanentes. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : Effectivement, donc nous allons reprendre les résultats d'exercice 2022 qui sont les suivants :

- Un résultat excédentaire de fonctionnement de 22 801 781,13 €,
- Un déficit de la section d'investissement de 3 381 065,52 €,
- Un besoin de financement des restes à réaliser de 6 494 741,27 €.

Il convient donc d'inscrire :

- Une prévision d'affectation de 9 875 806,79 €
- Et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 12 925 974,34 €.

M. LE MAIRE : Étant entendu que ce sont ces affectations additionnées à l'épargne courante qui permettent l'autofinancement des investissements. Je mets aux voix cette affectation que l'on ne peut faire aujourd'hui que parce que nous votons le budget maintenant et que l'on connaît ce qu'il va y avoir au compte administratif. Si l'on votait en décembre, on ne pourrait pas affecter ce que l'on ne connaîtrait pas.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

1 CONTRE : Madame Geneviève BURKI,

**5 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David
MARION**

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2023

Mme MANA : Merci, Monsieur le Maire. Je rappellerai les grandes orientations de ce budget primitif :

- Des taux d'imposition inchangés,

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Un encours de la dette en diminution,
- Un investissement maintenu à un bon niveau,
- Un financement des investissements sans emprunt et le maintien d'une épargne suffisante grâce à une gestion rigoureuse,
- La préservation de la capacité à investir à travers une épargne nette positive. Une capacité de désendettement très faible permettant un recours à l'emprunt futur si nécessaire.

Le BP pour l'exercice 2023 de la Ville, toutes sections confondues, est égal à 151 141 269,83 €.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut dire une capacité de désendettement très forte et un ratio de désendettement très faible, donc une capacité très forte pour se désendetter.

Mme MANA : Pour la section de fonctionnement, elle représente 66,96 %. Et la section d'investissement représente 33,04 %.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6,4 % par rapport au BP 2022.

Les charges à caractère général représentent 23,80 %. Cette évolution de 9,5 % par rapport à 2022 est en partie imputable à l'augmentation des coûts de l'énergie et du carburant.

Les charges de personnel représentent 53,34 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles ont progressé de 3,2 % par rapport à 2022. Les raisons : principalement le GVT qui peut être évalué à 2,09 % de la masse salariale pour 2023 et l'augmentation du point d'indice à 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les atténuations de produits, qui représentent un peu plus de 5 millions d'euros, sont essentiellement constituées du montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Les autres charges de gestions courantes représentent 14,90 % des dépenses réelles de fonctionnement. On y trouve :

- L'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS,
- L'inscription d'un montant de 500 000 € pour indemniser les commerçants impactés par les travaux du centre-ville.

M. LE MAIRE : L'augmentation de la subvention d'équilibre augmente de 500 ou 600 000 €, je crois.

Mme MANA : 400 000 € précisément. Par ailleurs, la commune maintient sa politique de soutien aux associations à travers une enveloppe dédiée d'un peu plus de 2,9 millions, soit une hausse de 26 393 € par rapport au BP 2022.

Les charges financières ne représentent plus que 0,57 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Vous trouverez par la suite les recettes réelles de fonctionnements, elles s'établissent à un peu plus de 81 000 000 €. La principale source de financement de la Ville reste les ressources fiscales qui représentent 77,33 % des recettes. On distingue les ressources issues de la fiscalité locale et celles issues de la fiscalité indirecte.

Concernant la fiscalité locale :

- Les impôts directs représentent un peu plus de 52 000 000 €. C'est une hausse de 8,51 % suite à la revalorisation des bases fiscales de 7,1 % décidée par la loi de Finances. Tout cela pour essayer de pallier l'inflation. La majoration à 30 % du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires décidée par le Conseil Municipal, que nous avons donc votée en septembre 2022.

- Les droits de mutation représenteront à peu près 5 000 000 €.

- Le prélèvement communal sur le produit des jeux représente 1 300 000 €.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 1 400 000 €.

Pour les impôts et taxes, les dotations et participations sont essentiellement composées par la DGF, des dotations de compensations versées par l'État, et de subventions, et des participations reçues des autres collectivités.

La DGF est estimée à 6 687 000 € et la Dotation Nationale de Péréquation est estimée à 1 886 403 €, identique à 2022.

Concernant les produits du service et du domaine. Cela représente 7,57 % des recettes réelles de fonctionnement qui devraient s'élever à un peu plus de 6 000 000 €. Soit une hausse de 8,1 % par rapport au BP 2022. Cela s'explique par un retour de niveau d'avant crise sanitaire de certaines recettes issues des services communaux tels que les droits d'entrée de la piscine ou les recettes de la restauration scolaire.

Les autres produits de gestion courante représenteront un peu plus de 1 000 000 €, elles sont constituées principalement par des produits issus de la location des immeubles et des salles municipales.

Au vu des équilibres de la section de fonctionnement, un virement d'un peu plus de 17 000 000 € pourra être effectué au profit de la section d'investissement pour le financement du programme d'opérations.

Sur les dépenses réelles d'investissement, on retrouvera les dépenses liées aux acquisitions, les opérations faites par VAD et le remboursement de la dette. En 2023, nous poursuivrons un programme d'investissement conçu pour apporter plus de qualité de vie aux Hyérois et développer l'attractivité touristique de la Ville.

C'est ainsi un montant d'un peu plus de 39 000 000 € de dépenses réelles d'investissement qui est inscrit au budget primitif, dont 33 586 421 € d'équipement brut. On a quelques exemples qui ont été listés selon les catégories. Donc pour le développement durable, on reprend :

- L'installation d'ombrières photovoltaïques,
- L'amélioration et la rénovation énergétique, remplacement des chaudières pour les bâtiments administratifs et scolaires,
- Le projet de la « Cour Oasis ».

Pour la culture, nous aurons :

- Les études pour la restauration de l'Église Anglicane,
- La création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Les travaux de requalification de la Fontaine Godillot,
- L'Église Notre Dame de Consolation,
- Le renouvellement de la gestion technique centralisée de la Médiathèque.

Pour les sports et loisirs :

- Les travaux de sécurisation de l'Espace 3000 et les études de réhabilitation,
- La Place du Jeu de Boule à La Capte,
- La rénovation du gymnase des Rougières,
- L'amélioration de la piscine,
- L'aménagement d'une salle de boxe.

Concernant l'amélioration du cadre de vie :

- Les travaux sur les réseaux pluviaux,
- Les travaux de reprise du mur de soutènement allée Marie des Lions,
- Des études relatives à la reprise du mur de soutènement chemin du plan du Pont,
- Des études relatives à la réhabilitation de la passerelle et du pont de la Montée de Sainte-Croix,
- Les boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,

- Les aménagements de la voirie en lien avec l'opération de la Crestade,
- Les aménagements de l'avenue de Toulon,
- La requalification de l'avenue Gambetta,
- La remise aux normes des réseaux hydrocarbures et aire de lavage du CTM,
- L'acquisition foncière sur la zone des Rougières, donc une réserve foncière pour un équipement public,
- La réhabilitation de la Vigie de La Capte,
- La requalification de la maison Gensollen à l'Ayguade,
- Les aménagements en lien avec la création du Port Pothuau,
- Et l'aménagement de l'école de l'Almanarre.

Concernant les recettes réelles d'investissement, elles sont composées du Fonds de Compensations de TVA, le FCTVA, et de subventions d'investissement.

Les ressources propres :

- Le FCTVA qui est le reversement d'une partie de la TVA payée pour des opérations d'investissement,
- La taxe d'aménagement qui sera estimée à 260 000 €,
- Les produits de cession dont le montant est évalué à un peu plus de 2 200 000 €.

Je reviens sur les subventions d'investissement qui sont attendues pour 2023 et qui s'élèveront à 1 950 367 € et qui comprend notamment 1 460 000 € du Conseil Départemental du Var au titre de la programmation annuelle.

Bilan : Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2023 grâce à l'autofinancement d'un montant de 17 949 593 €. La commune fera donc intégralement appel à des ressources propres et les subventions des partenaires, et mobilisera aussi son épargne. L'encours de la dette continue à diminuer et on arrive sur une capacité de désendettement qui s'établit à 1,16 an. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame AGOSTA.

Mme AGOSTA : Oui, Monsieur le Maire, merci. On parle d'équilibre financier, mais on constate une orientation toute personnelle des investissements. On note un excédent de fonctionnement et un déficit de l'investissement à tel point que vous entendez réaffecter une partie de ces excédents aux dépenses d'investissement.

En 2023, c'est la même configuration budgétaire qu'en 2022 malgré quelques lignes en augmentation, comme la restauration scolaire due à la hausse du prix de l'énergie pour laquelle nous devrions prendre des mesures pour l'économiser.

Hormis l'installation de quelques panneaux photovoltaïques, il faut penser aux économies d'énergie et comme précisé dans votre rapport, il y aura trois grands lieux où nous devrions agir sensiblement : L'Espace 3000, la piscine et les bâtiments communaux.

Cela étant, lorsque nous voyons l'état général de la ville qui manque cruellement d'entretien, je parle de la voirie, je parle de certains bâtiments, je parle de certaines écoles, on se rend compte que les restrictions qui pèsent sur le fonctionnement depuis des années ne permettent pas de redonner du lustre à notre ville.

Des marges de manœuvre existent puisque l'on voit le montant du fonctionnement, on parle de 22 000 000 €. Nous rappelons que financièrement la ville a tout intérêt à entretenir l'existant car la reconstruction coûte souvent très cher, tout à l'heure on a parlé de 12 000 000 € pour la rénovation de l'Espace 3000. Je rappelle quand même qu'à cause du défaut d'entretien de l'Espace 3000 et du gymnase des Rougières, on est allé jusqu'à la mise en place de deux arrêtés de péril. Ce qui me semble quand même particulièrement grave et c'est le point limite auquel on ne devrait plus jamais arriver.

Quand on voit le chemin que nous prenons au vu du ratio des dépenses non mises en œuvre qui sont encore anormalement élevées puisque ce ratio est largement au-dessus des 15 % préconisés par les spécialistes en finances locales, cela va nécessairement comprimer à l'extrême les dépenses d'entretien qui devraient normalement être faites pour notre ville et qui, on l'a vu, sont contreproductives.

Par ailleurs, concernant les charges de personnel, on voit que par rapport à 2022, nous sommes à 53,34 % des dépenses réelles ce qui fait une augmentation d'environ 3,2% par rapport à 2022. Ce n'est pas une augmentation très importante, pour autant nous nous interrogeons sur la politique des Ressources Humaines qui consiste à contenir la masse salariale par la mise en œuvre d'une rationalisation des effectifs, par exemple quand on ne remplace pas systématiquement les postes lors d'un départ à la retraite ou par la maîtrise du recours aux heures supplémentaires alors même qu'elles sont parfois nécessaires.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous voterons contre le budget que vous avez mis en place et l'ensemble des délibérations qui vont suivre.

Mme PORTUESE : Merci. Aucun emprunt grâce à un autofinancement confortable, un encours de la dette en diminution, un investissement maintenu, on ne peut que s'incliner, en tout cas en ce qui me concerne, sur ce budget que je voterai favorablement.

J'aurais cependant une remarque en ce qui concerne le programme d'investissements. Avec le changement climatique, la sécheresse, l'imperméabilisation des sols accentuée sur notre commune depuis plusieurs années, je regrette le manque d'ambition environnementale projetée pour faire face à ces enjeux majeurs et qu'il n'y ait pas de projets structurants pour atténuer les

conséquences préjudiciables que nous allons subir. Des projets qui s'inscrivent plus largement dans une démarche globale de transition pour une commune résiliente et inclusive. Préparer la ville de demain et accélérer les transitions, diminuer la surchauffe urbaine avec les îlots de chaleur est, me semble-t-il, une priorité pour améliorer le cadre de vie dans notre commune.

Pourquoi ne pas mobiliser des fonds européens, comme le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) dont notre région est éligible et qui soutient entre autres, les investissements dans des domaines tels que les technologies énergétiques propres, la réduction des émissions à effet de serre ou encore la transition écologique et énergétique. Le Fonds vert également pour la renaturation des villes du programme France Nation Verte pourrait également être sollicité pour de tels projets et je rappelle que l'échéance de ce fonds est au 31 décembre 2023. Par exemple, vous auriez pu envisager des projets d'aménagements de végétalisation pour contribuer au rafraîchissement urbain et tout comme le projet « Cour Oasis » de renaturation de la cour d'école de Godillot qui est un bon début, il pourrait être étendu à toutes les écoles ou un maximum en fonction des possibilités. On aurait pu espérer une politique volontariste d'implantation d'arbres partout où cela est possible et considérer l'arbre comme valeur patrimoniale vivante dans notre commune. On pourrait aussi développer des projets innovants de système de récupération des eaux ou encore des bassins de stockage des eaux pluviales pour faire face à la sécheresse et à la pénurie d'eau.

En conclusion, ce budget aurait pu afficher des investissements plus ambitieux en matière de transition écologique ainsi qu'un engagement fort pour renforcer notre performance environnementale.

M. LE MAIRE : Merci.

M. MASSUCO : Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement puisque c'est avec un peu un caractère désabusé que je vais traiter du budget primitif.

M. LE MAIRE : Honnêtement, un jour il faudra aller voir un « psy » parce que vous êtes désabusé, triste, malheureux, désespéré.

M. MASSUCO : On ira ensemble, il n'y a aucune difficulté. Je suis un peu désabusé parce que, finalement...

M. LE MAIRE : Pas qu'un peu, vous progressez là !

M. MASSUCO : Oui, vous savez, je suis un éternel optimiste, donc tant qu'il restera des années à vivre, je serai optimiste.

M. LE MAIRE : N'exagérez pas.

M. MASSUCO : Je ne serai pas optimiste ? Alors, je serai peut-être pessimiste. En tout état de cause, sur le budget primitif que vous nous amenez à voter, et je vous en remercie, finalement le rapport fait par Madame MANA est très précis, très clair. Mais

je dois dire que j'ai de plus en plus de mal à comprendre le rôle d'un Conseiller Municipal, y compris d'opposition. On fait un débat d'orientation budgétaire, on donne des éléments qui nous paraissent importants et c'est la quatrième fois depuis que je suis élu que je fais ce débat d'orientation budgétaire et ce budget primitif et finalement, c'est toujours la même chose. J'ai repris ce que j'avais dit les années précédentes, j'ai l'impression de dire tout le temps la même chose, finalement tout le monde s'en fiche de manière très polie, vous êtes parti sur une direction qui est sûrement la vôtre, mais qui ne sera pas la nôtre. Non pas parce que vous n'avez pas un budget qui est plus correct, qui est même sain, mais parce que pour moi, et c'est déjà ce que je disais en 2020, 2021 et 2022, ce budget est un budget sans ambition.

M. LE MAIRE : Mais c'est ce que vous direz en 2023, 2024 et 2025 parce que vous serez toujours dans l'opposition et vous aurez toujours du mal à comprendre que c'est l'exécutif qui fait la politique. Donc comme on est cohérent, la politique que l'on fait est dans la même ligne chaque année et comme vous êtes cohérent, vous êtes toujours contre, donc ce n'est pas une surprise.

M. MASSUCO : Si vous faisiez preuve d'un peu d'ambition pour cette ville.

M. LE MAIRE : Mais je fais preuve de beaucoup d'ambition et c'est pour cela que je pense parfois le contraire de ce que vous dites.

M. MASSUCO : Alors bravo, cette ville va bien, je suis content.

M. LE MAIRE : Absolument, elle va très bien.

M. MASSUCO : Mais on est d'accord, elle a un bilan correct, par contre laissez moi penser que vous manquez d'ambition, de toute façon vous n'allez pas en tenir compte, tout le monde va voter comme un seul homme. Vous parlez d'ambition, nous sommes quand même à l'ère environnementale, vous avez une ambition de quelques panneaux photovoltaïques que vous aviez annoncés les années précédentes et qui vont enfin avoir lieu sur le parking de la piscine. Il est vrai que vous faites de la rénovation énergétique, vous prévoyez pour l'Espace 3000 une rénovation, mais vous manquez d'ambition en matière environnementale.

De la même manière, permettez-moi de vous le dire à la lecture des chiffres, parce que nous n'avons que les chiffres et pourtant le rapport est complet à l'inverse de la première question où il n'y avait rien, il n'y a pas d'ambition en matière économique. Je ne vois pas les ambitions en matière économique, je ne vois pas les ambitions en matière de préservation de notre patrimoine. Quand on lit à la question précédente, pour laquelle j'ai voté favorablement, un report de budget de 22 000 000 € sur le fonctionnement, c'est-à-dire que l'on a un report de près de 19 000 000 €, on ne peut pas faire preuve de plus d'ambition en matière de budget de fonctionnement. Ma collègue, Martine AGOSTA, dit que la ville n'est pas entretenue, mais faisons le tour de la ville en vélo et l'on verra si je manque d'ambition ou si je suis réaliste, non, pardon, il n'y a pas de pistes cyclables vous avez raison.

Regardons les trottoirs, nous verrons si je manque d'ambition, regardons les gymnases, nous verrons si je manque d'ambition. La réalité de cette ville, c'est que vous faites des investissements peut-être, et je ne peux pas le contester, il y a des investissements qui sont faits, mais cette ville manque d'ambition. Vous avez raison, je dirai sûrement les mêmes choses en 2024, mais je suis moins pessimiste que vous parce que quand je regarde le soleil, je laisse toujours l'ombre derrière moi ce qui est une de mes qualités. Donc j'espère qu'en 2024, vous ferez preuve d'ambition et que je pourrai enfin voter favorablement votre budget afin que les générations à venir puissent imaginer la ville autrement. Quand l'on regarde le budget, et j'en finis définitivement par là, vous indiquez lors du Conseil Municipal privé sur les logements, que vous ne compreniez pas pourquoi nos jeunes ne restent pas à Hyères, c'est parce que l'on manque d'ambition donc les jeunes ne resteront pas. Donc, on votera contre.

M. LE MAIRE : Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Ce budget est cohérent, mais notre ambition à nous se situe sur un autre mode.

M. LE MAIRE : Laissez-moi deviner...

Mme COLLIN : Je serai décidément toujours là où vous m'attendez ! Je vais m'attacher aux subventions, j'ai vu qu'il existait deux associations qui venaient en aide aux chats, une pour la presqu'île et l'autre à Hyères. Je n'ai rien contre nos amis les chats, je le précise tout de suite, mais le montant de 9 500 € me paraît tout de même excessif pour les chats, surtout comparé à d'autres budgets.

Vous dire que nous resterons vigilants, ne vous en déplaise, quant à la santé financière du HTVB qui reçoit 150 000 €, ainsi qu'à l'emploi des fonds de la villa Noailles bien entendu, dotée également de 150 000 € de subvention par la ville, en sus de ce qu'elle reçoit de TPM.

Quant aux associations de commerçants, allez savoir pourquoi ceux de Giens reçoivent plus du double des autres associations de commerçants !

Nous notons également que le petit club de foot « localo-local » du quartier du Val des Rougères reçoit 5 000 €, comme l'année dernière, somme qui représente seulement la moitié de la subvention attribuée au club d'athlétisme pour toute la ville, ce qui paraît disproportionné par rapport au nombre d'adhérents respectifs de ces deux clubs, d'autant plus qu'il existe un club de foot pour tous à Hyères. Mais plus choquant peut-être le fait que cette subvention soit cinq fois supérieure à celle attribuée à la Croix-Rouge ou aux équipes de Saint-Vincent de Paul, six fois plus qu'aux Petits Frères des Pauvres et dix fois plus qu'à l'Ordre de Malte. Toutes ces associations ayant vocation à venir en aide aux plus démunis de notre communauté.

Cette manne s'ajoutant à celle de 137 000 € du Contrat de Ville. Comme pour ARTY FAMILY, 10 000 € sur les fonds de la Ville, en plus de la Politique de la Ville, Face Var, 10 000 € en plus de la Politique de la Ville, l'ISA, 28 000 € en plus de la Politique de la Ville, etc.

Tout ceci pour expliquer que, oui, nous avons une divergence de choix concernant les priorités d'aides financières à donner en ces temps difficiles pour le pouvoir d'achat des Hyérois. Ce qui fait que nous nous abstenons sur ce budget. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Oui, Madame MONFORT.

Mme MONFORT : Oui, trois petits mots. Je pense qu'il est très dommage que l'on n'ait pas recours à l'emprunt. On aurait dû le faire il y a deux ou trois ans où les taux étaient extrêmement bas. Beaucoup de syndicats disaient à l'époque : « Très bien, on n'est pas endetté, on n'a pas d'emprunt », mais il est sain d'avoir un emprunt maîtrisé avec des taux bas, cela permet aussi de soulager un peu la pression fiscale. Donc, moi, je pense que ce n'est pas forcément quelque chose qui m'apparaît une vertu, cela le devient en effet de plus en plus avec les taux qui remontent et il est dommage d'avoir laissé passer le train.

Je ne vois pas deux choses qui me paraissent importantes. Rien sur l'eau, c'est-à-dire que dans ce budget, on parle de deux ou trois panneaux photovoltaïques sur l'énergie, mais rien sur l'eau. On continue à remplir la piscine à l'eau potable, on continue à éteindre les incendies à l'eau potable et la mode est au plan eau. Mais moi, cela fait des années que je pense et que j'essaie de convaincre qu'il faudrait vraiment commencer à réfléchir extrêmement sérieusement à notre consommation et à nos ressources en eau, même si la Ville d'Hyères a fait beaucoup de choses intéressantes qui ont été saluées même au niveau national.

La dernière chose que je ne vois malheureusement pas, c'est tout un investissement dans de l'urbanisme. C'est-à-dire que nous avons beaucoup construit, beaucoup trop, mais cela fait un moment que, moi, je prône le fait que toutes ces constructions, maintenant qu'elles sont faites hélas, il faudrait les intégrer et créer de vrais quartiers, de faire véritablement de l'urbanisme pour éviter d'avoir des petites banlieues-dortoirs dans la ville. Or dans ce budget, je ne vois rien qui va dans ce sens d'intégrer ces nouveaux quartiers parce que finalement on a laissé pousser des immeubles, mais il n'y a pas de quartier, il n'y a pas de vie, cela reste mort, cela est dommage et c'est dangereux à plein de titres. Moi, je ne vois rien là-dedans qui me semble aller plutôt dans ce sens-là. Ce sont à la limite plus des questions que des réflexions, moi, j'ai dit que je m'abstenais sur tout ce qui était budget, cela permet de simplifier la comptabilité des services. Donc, je m'abstiendrai forcément, contre non parce que je reconnais quand même votre compétence à faire des budgets, mais après sur ce que cela traduit, je m'abstiendrai. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'abord une phrase que chacun connaît : Choisir, c'est renoncer, donc si chacun « dit la sienne », on a tous une bonne idée que l'autre n'a pas eue et si l'on additionne toutes les bonnes idées, on est bien entendu à l'extérieur de toute contrainte budgétaire, donc choisir, c'est renoncer. Gouverner, fût-ce une collectivité, c'est choisir donc, nous, nous faisons des choix qui ne sont pas nécessairement et unanimement reconnus, mais il y a les élections pour que les différends soient tranchés.

Dans le désordre, parce que cela m'est venu un peu ainsi, il y a beaucoup trop de logements. Ce n'est pas l'avis de l'État, ce n'est pas l'avis des contraintes, nous sommes dans une situation qui est relativement basse par rapport aux exigences de l'État qui est toujours derrière nous. Vous dites que l'on n'intègre pas les bâtiments dans quelque chose, en tous les cas la préoccupation que l'on a systématiquement et qui n'a peut-être pas toujours été de mise dans cette commune, c'est qu'à chaque fois qu'il y a une grosse opération il y ait dans l'accompagnement et dans l'opération les petits commerces, les petites activités qui permettent une autonomie. On ne pose pas comme on a posé en son temps les Rougières sans un commerce ou bien ils ont fermé le lendemain, on essaie à chaque fois d'avoir la place du petit village, en tout cas des lieux de convivialité, des lieux d'animation. Je crois que là, on ne peut pas être pris en défaut.

Vous évoquez l'eau, oui, je suis d'accord avec vous, sauf que c'est une compétence métropolitaine donc c'est un peu compliqué, déjà que l'on n'en fait pas assez pour la commune, si on va s'occuper de ce que ne fait éventuellement pas la Métropole... Chacun ses compétences, mais je suis d'accord avec vous, c'est une priorité à laquelle il faut être très attentif.

Vous dites que l'on aurait pu recourir à l'emprunt, c'est vrai que moi-même j'y ai parfois pensé, puis j'ai renoncé très simplement pour une raison simple, je ne voulais pas que les budgets soient totalement insincères. Si vous recourez à l'emprunt alors que vous avez 17 000 000 € de reports, vous êtes obligé d'inventer en dépenses d'investissement des choses qui n'existent pas puisque, bien entendu, il faut que le budget soit équilibré. Imaginons que pour le budget que nous avons là, qui est équilibré et qui est sincère, on ajoute 10 000 000 € d'emprunt, il faut que j'invente avec vous 10 000 000 € d'investissements. Vous allez me demander pourquoi les inventer, il y a une difficulté que je vous demande de mesurer, c'est que le niveau d'investissement d'une commune n'est pas uniquement lié aux moyens de financement qui, pour nous, sont très peu limités compte tenu de la qualité de la situation. Mais il est limité à la capacité de la commune et même de ses services à accompagner ce que l'on fait. Je peux vous dire que nos services, que ce soit le service technique, le service du bâtiment, de la Commande publique, juridique, etc., sont au maximum de leur capacité et si l'on mettait une charge encore importante dessus, je pense qu'il y aurait beaucoup de difficulté pour la réaliser. Donc il faut aussi équilibrer cela, il faut que le montant des investissements, qui est très élevé dans notre commune, il suffit de comparer avec les communes voisines, me paraît compatible avec les moyens que l'on a d'assurer l'intendance et les moyens

financiers. Moi aussi j'ai été tenté à taux négatif, mais compte tenu du budget que nous avons, c'était un peu complexe, cela voulait dire passer de 32 000 000 € en investissement à 40 ou 45, pour faire quoi, je n'en sais rien.

Parmi les autres interventions qui sont intervenues, on a notamment évoqué, je crois qu'il s'agissait de Madame AGOSTA, le défaut d'entretien pour l'Espace 3000 et les Rougières. D'abord ce n'est pas vrai, en plus ce n'est pas d'une élégance excessive, nous avons systématiquement, depuis que je suis élu, fait passer tous les deux ans au maximum des services spécialisés (même pas les services communaux) pour vérifier la qualité et la résistance des bâtiments. Nous avons des services en entretien, ce n'est pas le coup de poussière là, l'entretien qu'ils réalisent est tout à fait convenable. Mais on a vérifié les structures, à un moment donné il y a des bâtiments qui souffrent, qui n'ont jamais été rénovés et qui atteignent un niveau de vie qui mérite des transplantations comme pour les individus. Il est dommage que cela se produise en même temps, cela s'est produit à ce moment-là, beaucoup de personnes dans d'autres communes continueraient à faire fonctionner l'Espace 3000 et le gymnase des Rougières. Moi, j'ai pris la théorie de la précaution, je pense que quand il y a un risque potentiel, il faut faire très attention et donc j'ai préféré fermer. Mais, honnêtement, quelqu'un qui est irait se promener aujourd'hui dans les Rougières ou l'Espace 3000 pourrait se demander pourquoi cela ne fonctionne pas, mais on a joué la sécurité.

Ensuite, sur l'écologie peut-être, c'est vous-même ou peut-être Madame BURKI ou Madame PORTUESE, je ne me rappelle plus, qui évoquait les Fonds européens, le Fonds vert, etc. J'ai désigné un élu, le Docteur LAURENT, avec cette compétence, cette délégation, mais en plus on a nommé un fonctionnaire d'un très bon niveau, Nicolas ROY, pour s'occuper uniquement de cela. Et il est à la recherche permanente depuis maintenant quelques mois de tous ces sujets-là, quelles que soient les institutions, les collectivités, ou les initiatives d'État dans ces domaines-là pour que l'on essaie de s'y insérer. Et l'autre volet également, c'est d'essayer d'identifier dans notre commune les sujets sur lesquels on peut intervenir, on progresse, cela est compliqué et difficile. Là, sur les panneaux photovoltaïques, nous sommes en train de trouver une ou deux implantations complémentaires peut-être au service technique par exemple, j'y passais encore ce matin, cela aurait le double avantage d'avoir des panneaux, mais aussi de protéger tous les véhicules du service technique qui sont sous la pluie et je crois qu'esthétiquement cela serait tout à fait convenable. Mais c'est plus compliqué que cela parce que l'on ne pose pas des panneaux aussi facilement que cela, mais je peux vous dire que sa seule mission est là-dessus donc vous pourriez d'ailleurs, si vous le souhaitez, le rencontrer.

Mme PORTUESE : S'il s'agit de Nicolas ROY, nous n'avons pas de souci à nous faire, il travaille très bien et on peut lui faire confiance, Nicolas ROY est quelqu'un de très compétent.

M. LE MAIRE : Le souci, vous savez, il n'y a que les imbéciles qui ne s'en font pas, moi, je suis toujours inquiet, mais il faut se doter des armes et des compétences pour aller dans les directions qui s'imposent et là, ce sont des sujets compliqués. Oui ?

Mme MONFORT : Je voulais juste ajouter que les subventions européennes sont très compliquées, on le sait au Parc national, c'est aussi parfois risqué parce qu'il faut faire les avances de fonds, etc., mais cela fonctionne à peu près bien. Mais ce que je voulais dire, c'est qu'en marchant en partenariat avec la commune, nous aussi, au Parc national, nous mettons à disposition de l'écologie de la commune des projets financés par l'Europe. Il y a quand même ce partenariat avec le Parc qui récupère énormément de subventions européennes pour agir pour l'aire d'adhésion en général, mais aussi pour la commune. Peut-être que tout seul, chacun de son côté, on peut négliger un peu, mais ensemble, c'est vrai que l'on arrive à mobiliser quand même énormément de fonds pour l'écologie.

M. LE MAIRE : Ce que vous dites est tout à fait essentiel, ce qui se fait sur Hyères n'est pas obligatoirement d'obédience communale. Cela peut être la Métropole, beaucoup, le Parc, VAD, l'État, l'essentiel est d'essayer que cela se fasse sur Hyères et, si ce n'est pas naturel, de le rapatrier et de faire en sorte que ce soit homogène.

Mme PORTUESE : Je voudrais juste dire qu'il y a des fonds européens qui sont spécifiques pour les communes, cela n'exonère pas le fait que pour le Parc, cela puisse servir indirectement la commune.

M. LE MAIRE : Si vous permettez, le dernier point que je voudrais aborder est l'ambition puisque ce qui me sépare fondamentalement de Monsieur MASSUCO, c'est la nature de l'ambition. Moi, je suis parti sur un diagnostic il y a une dizaine d'années, j'ai pensé que cette commune, qui était remarquablement gérée notamment sous la responsabilité de Monsieur RITONDALE, était une commune qui n'avait justement peut-être pas l'ambition et la volonté d'épanouissement extérieur que l'on pouvait lui souhaiter. Et c'est vrai qu'il y avait, peut-être que les mœurs étaient différentes, la volonté de la protéger de certaines concurrences ou agressions, et peut-être que TPM a été construit comme tel, davantage qu'une confiance telle qu'elle pouvait s'exporter.

J'ai pensé que le diagnostic devait être l'inverse et que cette commune pouvait faire totalement référence et non pas inquiéter ses voisins, mais servir d'exemple. Et à partir de là, ce sont les atouts exceptionnels qu'elle a que j'ai voulu jouer et qui, de mon point de vue, n'étaient suffisamment mis en valeur, je vais prendre quelques exemples.

En matière d'environnement, ce n'est personne d'autre qui a racheté la Lieurette qui avait comme vocation principale à un moment donné d'accueillir les gens du voyage. Ce n'est personne d'autre qui a acheté les étangs de Sauvebonne à un certain prix, parce qu'il est fondamental que la semaine prochaine il y ait la fête des étangs de Sauvebonne et que cela s'ouvre au potentiel hyérois.

On a fait l'OGS, on a relancé l'OGS qui était un peu dans les limbes et on le présentera bientôt au Comité de pilotage de l'OGS, 80 % des projets qui étaient formés ont été réalisés. Il y a le Parc national de Port-Cros, bien sûr c'est en parfaite collaboration, et permettez-moi de dire que ce que le Parc a fait est bien et moi je m'en réjouis parce que cela vient nourrir une réflexion préalable que j'avais eue. La promenade en bord de mer est quelque chose qui relève de l'environnement tout comme les voies douces, celle que l'on a faite sur Decugis, celle que l'on va faire sur Olbia, ou celle que l'on fait dans les Salins, l'environnement reste donc une ambition très forte, pourquoi ? Parce que c'est un devoir étique d'une part, mais aussi une capacité d'attractivité très forte au plan touristique.

Deuxièmement le patrimoine, on est dans la caricature... Il y a 10 ans, Saint-Paul était fermé depuis 20 ans, le Lavoir était fermé depuis 20 ou 30 ans, la Maison du Commandant était fermée depuis 20 ans, la Banque de France était fermée depuis 20 ans. Ces éléments-là, font aujourd'hui le rayonnement d'Hyères, je le dis parce que c'est la réalité, le nombre de personnes qui vont à Saint-Paul ou qui regardent la collection d'ex-voto qui était dans des caisses fermées, est incroyable. Ce sont 40 000 personnes qui vont dans un musée qui n'existait pas, avec des expositions dont la prochaine est reconnue d'intérêt national, trois dans la région, ce qui veut dire que le Musée de la Banque est désormais une référence régionale. La Maison du Commandant a changé un peu la donne à Porquerolles alors qu'elle était fermée, le Lavoir est une merveille absolue, etc.

Donc, j'ai mis le paquet et on continuera, quand on va délibérer sur l'Église Anglicane ou que l'on délibérera sur Olbia, ce n'est pas pour le plaisir de le faire, c'est parce qu'il n'est pas normal qu'ayant le site archéologique le plus important de la Méditerranée, il n'y ait pas la possibilité de voir un objet. Et d'ailleurs, nous allons accueillir dans quelques semaines le congrès des archéologues nationaux, cela se fera dans la salle d'honneur du Park Hôtel, on voit qu'il faut vraiment un événement comme celui-là pour transporter les pièces et les montrer.

Je crois qu'il faut valoriser notre potentiel de ce point de vue là et cela a semé, la récolte est bonne parce qu'en même temps, je ne suis pour rien dans Carmignac qui est venu à ce moment-là, mais quand Monsieur DROUIN fait un musée d'art contemporain au Port du Niel, c'est parce que le terrain est fertile. Quand la Villa Magdala se demande si ce n'est pas vers la culture qu'elle va aller, c'est son mérite, mais c'est parce que le terrain est fertile.

C'est vrai que l'idée d'avoir Hyères vraiment capitale varoise de la culture reconnue par le Département aujourd'hui et capitale de l'environnement de longue date parce que nature exubérante, mais peut-être un peu valorisée, pour moi, c'est une ambition. Est-ce que cela continue à sacrifier les politiques publiques ? On vient d'inventer, grâce à Monsieur FRATELLIA, France Services qui fonctionne à plein et qui va se décentraliser, la Cité éducative est à bloc, la Politique de la Ville, que certains contestent et je le respecte, mais qui est vraiment tout à fait remarquable, on avait une vingtaine d'associations l'autre jour au Point-justice, cela m'a paru

intéressant. Pour les écoles, elles ne sont pas sacrifiées, nous y mettons deux millions d'euros par an et nous avons l'Espace Jeunesse qui n'existait pas et qui a été inventé. Donc la Politique publique n'est pas trop mal.

Et les contribuables ? Ce n'est pas mal non plus, on va avoir la prochaine délibération, mais sur les 12 communes de TPM, la commune d'Hyères est pratiquement la seule qui n'ait pas augmenté sa taxe foncière dans les trois dernières années, tout le monde l'a fait, augmenter sinon exploser. Nous avons malgré tout le taux de base foncière, le seul impôt désormais, le plus bas, avec Ollioules, des 12 communes.

Avoir une gestion aussi exemplaire avec une capacité de rayonner sur le plan de l'environnement et de la culture, le tourisme en vert et bleu a toujours été le rêve de chacun, mais nous n'avons pas été trop nonchalants non plus en matière nautique, ce n'est peut-être pas assez d'ambition, mais en tout cas cela peut faire rêver et j'aurai l'occasion de revenir là-dessus. Donc chacun a ses choix, comme je l'ai dit « choisir c'est renoncer » et donc il est normal qu'il y ait des différences de point de vue. Nous allons, si vous voulez bien, faire voter ce budget primitif.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX

**7 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad
FERJANI,**

**3 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Vote des taux de la
Fiscalité Directe Locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023**

Mme MANA : Oui, Monsieur le Maire, merci. Il s'agit du vote des taux de Fiscalité Directe Locale, nous vous proposons de maintenir pour l'année 2023 les taux en vigueur en 2022. Donc :

- Le foncier bâti : 37,25 %,

- Le foncier non bâti : 76,88 %,

- Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17,47 %.

Ce sont les mêmes que l'année dernière.

M. LE MAIRE : Si vous me permettez quelques éléments d'information pour compléter ce que je disais à l'instant.

J'ai le tableau des communes de TPM de 2021 à 2023 et si l'on remontait à 2020 ce serait pire, je vois les taux d'augmentation de la taxe foncière : plus 6, plus 8,5, plus 9, plus 8, plus 12, plus 5, plus 15, plus 5,5. Nous : zéro, avec en plus une baisse en 2019, ce n'est pas une catastrophe. Vous me direz que c'est peut-être parce que le taux de taxe foncière dans la commune est tellement élevé que l'on ne peut plus l'augmenter, mais non, sur les 12 communes seules Hyères et Ollioules ont des taux à 37 % (36,95 et 37,25) et tout le reste est au-dessus et l'on atteint allègrement des 49,8, 49,6, 47,4, 47, etc. Être dans une commune où le niveau de taxation foncière, désormais le seul impôt sur lequel la commune a une maîtrise, est le plus bas de TPM et n'avoir dans les deux dernières années, compte tenu des différents soubresauts que vous avez pu connaître, aucune augmentation là où cela a augmenté dans toutes les communes, je dirais que le contribuable doit sans doute écouter avec beaucoup d'intérêt tout ce que l'on n'a pas fait, mais il doit se réjouir que ce que nous avons fait, nous l'ayons fait dans ces conditions-là. Je mets aux voix le maintien de ces taux. Madame ?

Mme COLLIN : Comparaison n'est pas raison avez-vous dit souvent.

M. LE MAIRE : C'est pire parce qu'avec une commune de 13 200 hectares, on a beaucoup plus de dépenses possibles que les autres et donc c'est une performance encore plus évoluée, vous avez raison.

Mme COLLIN : Je voulais juste dire que par un effet mécanique de la revalorisation des bases fiscales, même sans augmenter le taux de la taxe foncière, la fiscalité locale va rapporter plus 9,3 % en 2023 par rapport à 2022 et le total des recettes de fonctionnement connaîtra une augmentation de plus 7,3 %.

Toujours dans le but d'aider nos concitoyens, dont le pouvoir d'achat diminue de jour en jour, nous avons exprimé lors du ROB notre souhait de redistribution de l'augmentation des recettes fiscales aux familles par le biais d'une baisse des coûts de la restauration scolaire, ou de l'inscription aux clubs de sports ou une baisse du montant des crèches. Ainsi qu'aux personnes âgées par le biais du portage des repas à domicile.

Vous nous avez répondu qu'une non-augmentation équivalait à une diminution, ce qui en fait ne nous satisfait pas. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Merci, mais enfin j'ai donc raisonné en francs constants et vous raisonnez en francs courants, c'est ce que cela veut dire. Quand la hausse des prix est de 10 % par exemple et que le revenu courant ne change pas, il a baissé de 10 %.

M. MARION : J'avais une question, Monsieur le Maire, sur la proportion des propriétaires sur notre commune.

M. LE MAIRE : La proportion ?

M. MARION : Oui, la proportion des propriétaires et du coup de cette taxation parce que pour faire face à l'inflation, vous l'avez dit, les deux précédentes années, nous avons eu une telle hausse de la base fiscale qu'en vérité l'effort pèse principalement sur les contribuables propriétaires notamment. On subit une hausse de 10,5 %, c'est cela qu'il faut dire.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas là pour commenter la politique nationale.

M. MARION : Ce n'est pas ce que je dis, mais simplement la vérité subie par les gens, notamment les contribuables, et c'est pour cela que je vous demandais cette proportion parce que je ne la connais pas. Le risque, si nous avons beaucoup plus de locataires, est quand même d'avoir des locataires un peu passagers clandestins d'une fiscalité communale qui serait inégalitaire puisque l'intégralité de l'effort reposerait sur les propriétaires hyérois.

M. LE MAIRE : Vous avez entièrement raison. Cette réforme est une réforme idiote dans la mesure où elle réduit l'assiette de la fiscalité uniquement sur les propriétaires et que désormais tout effort fiscal est concentré sur les propriétaires. C'est une façon de dire que c'est plus social parce que les propriétaires sont théoriquement plus riches que les locataires, encore que ce n'est pas le cas aux États-Unis par exemple. Mais cela crée une difficulté plus grande parce que quand vous avez besoin de 2 000 000 €, quand vous avez une assiette de 50 000 000 € par exemple à Hyères, cela est plus facile que quand elle est de 30. Je suis tout à fait d'accord, mais nous faisons avec ce que nous avons. Et honnêtement, je ne connais pas la proportion des propriétaires, le nombre des propriétaires.

Mme BURKI : Juste une chose, justement lorsqu'on parle de suppléments d'impôts, nous en avons un quand même parce que finalement la taxe d'habitation, qui n'est plus payée par personne, est quand même payée par les résidences secondaires et comme nous en avons beaucoup, c'est là d'où vient le plus.

M. LE MAIRE : Oui, mais ce n'est pas comparable.

Mme BURKI : Ce n'est pas comparable, mais c'est beaucoup, il y en a 3 000.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas eu de réclamation.

Mme BURKI : Vous n'en aurez pas.

M. LE MAIRE : Donc c'est une bonne mesure. Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

**3 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Utilisation du compte budgétaire 6232 Fêtes et cérémonies

Mme MANA : Oui, depuis le 1^{er} janvier 2022, nous sommes sous la nomenclature budgétaire et comptable M57, des dépenses sont donc imputées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Et nous vous proposons de prendre en charge sur ce compte 6232 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies (sapins, spectacles, décorations de Noël),
- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux liés aux actions communales,
- Les fleurs, bouquets, gravures, gerbes, médailles,
- Les frais liés aux rencontres entre délégations avec les Villes jumelées,
- Le règlement des factures (hébergement et restauration) des troupes de spectacles entre autres,
- Les feux d'artifices, concerts, animations et sonorisations.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? C'est purement formel, on nous demande d'isoler. Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION**

AFFAIRE N°11 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2023

Mme MANA : Il s'agit de revoir effectivement les autorisations de programme. Donc, en crédits de paiements 2023 :

- Pour la Collégiale Saint-Paul, il nous reste 3 778,65 €,
- Pour le Musée des cultures et du paysage, 193 752 €,
- Pour la réhabilitation de la base nautique du Port, 205 567 €,
- Pour la réhabilitation du CCN, 307 845 €.

Merci.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

5 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David
MARION

**AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Reprise anticipée des résultats –
Exercice 2023**

Mme MANA : Je vous propose d'inscrire au budget primitif 2023, une prévision d'affectation au compte 1068 de 565 497,95 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 501 643,10 €.

M. ROUX : Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David
MARION,
Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Budget primitif - Exercice 2023**

Mme MANA : Le BP 2023 pour le port Saint-Pierre s'établit à 15 076 989,78 €. La section d'exploitation s'équilibre à un peu plus de 11 millions d'euros et l'investissement à 3 886 450,68 €. Afin de maintenir le niveau d'épargne, nous avons parlé de l'augmentation tarifaire de 3 %, nous vous informons que les projets d'équipement se poursuivront. Et en ce qui concerne le port Saint-Pierre, le financement s'effectuera à 40 % au travers d'un emprunt de 700 000 €.

Concernant les dépenses d'exploitation, les dépenses réelles sont en augmentation de 4,11 % avec une ventilation de :

- 56 % pour les charges à caractère général,
- 32 % pour les charges de personnel,
- 9 % pour les provisions,
- 1 % pour les charges financières.

Pour les recettes d'exploitation, elles sont estimées à 10 600 000 €, complétées par 105 000 € de recettes d'ordre essentiellement consacrées aux travaux en régie. Le résultat reporté de 2022 vient compléter ce budget avec 502 000 €.

Les ventes de produits, services et marchandises représentent 10 000 000 €, c'est 94 % des recettes réelles, elles sont en progression de 6,47 % liées évidemment à l'augmentation tarifaire de 3 % qui avait été décidée lors du dernier Conseil Municipal. Et avec une ventilation à 2 900 000 € pour la vente de carburant.

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement les loyers perçus pour la location des immeubles et du domaine, on retrouve notamment le Centre du Nautisme.

Les atténuations de charges sont réservées à l'enregistrement de la valeur du stock final de carburant pour 86 000 € et 20 000 € pour un reversement au titre de l'impôt sur les bénéfices.

Les dépenses d'investissement s'élèveront à 2 900 000 €. Elles sont composées des dépenses dites d'équipement et du remboursement du capital de la dette. L'équipement représentera 61 % des dépenses réelles d'investissement, vous retrouvez tout ce qui est concerné et que l'on avait vu lors du ROB :

- L'amélioration de l'accueil portuaire avec la modernisation des infrastructures,
- L'amélioration de la sécurité portuaire,
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement,
- La modernisation des services.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont constituées du report du résultat de l'affectation, de l'emprunt, de l'autofinancement, de subventions en restes à réaliser.

Il vous est donc proposé d'approuver ce budget qui s'équilibre à 11 190 539,10 € en section d'exploitation et à 3 886 450,68 € en section d'investissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI

AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port Saint Pierre - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Exercice 2023

Mme MANA : Pour l'exercice 2023, sur la base des créances restant à recouvrer au 31 décembre 2022 et des taux de dépréciation, la provision à constituer est de 144 049 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI

AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : La reprise anticipée des résultats, donc dans le budget primitif il convient d'affecter le résultat de fonctionnement pour 98 115,77 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de l'Ayguade - Budget primitif - Exercice 2023

Mme MANA : Le BP s'élève à 1 085 926,01 €. Les dépenses d'exploitation sont composées des charges dites réelles, s'agissant de ces dépenses, on retrouve :

- Les charges à caractère général qui représentent 7,98 %,
- Les charges de personnel, 91 000 €, c'est une baisse de 12,67 %,
- Les charges financières pour 1 %.

Concernant les recettes d'exploitation, elles sont estimées à 520 000 € complétées par les 18 000 € de recettes d'ordre, les travaux en régie. Le poste est majoritairement composé des redevances d'amarrage.

Concernant les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 431 000 €. Vous avez :

- L'amélioration de la sécurité portuaire,
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement,
- La modernisation des services.

Concernant les recettes d'investissement, la seule ressource est l'autofinancement. Cette somme vient en complément de l'excédent reporté de 2022.

Il est proposé donc d'approuver le BP 2023 qui s'équilibre à 636 931,27 € en section d'exploitation et à 448 994,74 € en section d'investissement.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ?

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI,
Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI**

**AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port
de l'Ayguade - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Exercice
2023**

Mme MANA : Je vous propose de provisionner 2 566 €.

M. LE MAIRE : Personne n'y voit d'opposition ? Même vote ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE N°18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port
de la Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023**

Mme MANA : Reprise anticipée des résultats, donc il convient d'inscrire et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour 50 619,86 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI**

AFFAIRE N°19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de la Capte - Budget primitif - Exercice 2023

Mme MANA : Pour La Capte, le budget primitif s'élève à 643 715,69 € toutes sections confondues. On retrouve dans les dépenses d'exploitation :

- Les charges à caractère général pour 10,90 %,
- Les charges de personnel, 7,25 %,
- Les charges financières, 6 000 €.

Et pour les recettes d'exploitation, elles sont estimées à 266 000 € complétées par les 13 000 € de recettes d'ordre, les travaux en régie. Les ventes de produits et services sont essentiellement, comme les autres ports, composées des redevances d'amarrage.

Et pour les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 301 000 €, vous avez :

- Amélioration de la sécurité portuaire,
- Modernisation des services.

Concernant les recettes d'investissement, l'autofinancement constitue la seule ressource de l'exercice destinée au financement des dépenses avec 159 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce budget qui s'équilibre à 329 744,86 € en exploitation et à 313 970,83 € en investissement.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

**8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI,
Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI**

AFFAIRE N°20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de la Capte - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Exercice 2023

Mme MANA : La Capte, ajustement de la provision pour créances douteuses. Je vous propose d'affecter une provision de 174 €.

M. LE MAIRE : 174, qui dit mieux ? Même vote ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : Oui, donc pour Port Auguier, la reprise anticipée des résultats est de 14 313,52 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier - Budget primitif - Exercice 2023

Mme MANA : Donc Port Auguier, un budget primitif qui s'élève à 563 803,01 € toutes sections confondues.

Concernant les dépenses d'exploitation :

- Les charges à caractère général représenteront 123 000 €,
- Les charges de personnel, 28 000 €,
- Les charges financières, 2 000 €.

Concernant les recettes d'exploitation, elles sont estimées à 248 000 €. Les ventes de produits et services, 244 000 €. Ce poste évolue un peu, 4,53 %, grâce notamment à l'augmentation des tarifs au 1^{er} avril et à l'attribution de deux postes en contrat longue durée.

Les dépenses d'investissement reprennent :

- L'amélioration de la sécurité portuaire,
- La modernisation des services.

Les recettes d'investissement, l'autofinancement constitue aussi la seule ressource de l'exercice destinée au financement des dépenses avec 119 000 €.

Je vous propose d'approuver ce budget primitif qui s'équilibre à 282 681,52 € en exploitation et à 281 121,49 € en investissement.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI,
Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI

AFFAIRE N°23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port du Niel - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2023

Mme MANA : On va reprendre un résultat net de fonctionnement de 30 383,93 €.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port du Niel - Budget primitif - Exercice 2023

Mme MANA : Pour le Port du Niel, le BP s'élève à 435 692,03 € toutes sections confondues.

Les dépenses d'exploitation, les dépenses réelles restent stables par rapport au BP 2022. On distingue :

- Les charges à caractère général, 64 000 €,

- Les charges de personnel, 63 000 €,

Des recettes d'exploitation estimées à 248 000 € constituées à 90 % par les redevances d'amarrage.

Concernant les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 157 000 €.

Et les recettes d'investissement sont financées par l'encaissement de cautions et par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation qui se calcule à 105 000 €.

Je vous propose d'approuver ce budget qui s'équilibre à 277 973,93 € en exploitation et à 157 718,10 € en investissement.

M. LE MAIRE : Merci. Même vote ?

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI,
Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI

**AFFAIRE N°25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise
anticipée des résultats - Exercice 2023**

Mme MANA : Je vous propose d'affecter un résultat de fonctionnement ligne 002 pour 194 805,12 €.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Même vote.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -
Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget
primitif - Exercice 2023**

Mme MANA : Je vais faire simple. La section d'investissement est à 533 646,87 € et la section de fonctionnement à 634 805,12 €. Ce qui nous donne un total de 1 168 451,99 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie et l'on remercie Madame MANA de ce marathon budgétaire et personnel.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

8 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI,
Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI

**AFFAIRE N°27 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Adoption
du Règlement Intérieur relatif à la phase 1 de la Commission d'Indemnisation
Amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta,
de Gaulle et des Iles d'Or**

M. LE MAIRE : La délibération suivante, c'est l'occupation du domaine public et l'adoption du Règlement Intérieur relatif à la phase un de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux des avenues Gambetta, de Gaulle et Iles d'Or.

Je vous rappelle que trois phases ont été définies et que la première phase comportait d'abord des travaux préalables que l'on inclue dans la réflexion pour les commerces avenue Général de Gaulle et de haut de Gambetta, c'était de février à avril 2022. Et pour les commerces du bas de l'avenue Gambetta, c'était d'avril à juillet et septembre 2022, soit cinq mois.

Après les travaux préalables, il y a les travaux de surface qui vont normalement d'octobre à fin avril 2023 ou à une date ultérieure d'achèvement des travaux puisqu'il peut y avoir quelques dérapages. Cela concerne les commerces de l'avenue Général de Gaulle, place Portalet, haut de l'avenue Gambetta et bas de l'avenue Gambetta, entre la place du 11 novembre et la rue Dunan / Brossolette.

L'information aujourd'hui, c'est que l'échéance de fin avril sera parfaitement tenue pour la totalité de Général de Gaulle, le Portalet, le haut de Gambetta et la droite de Gambetta (lorsqu'on monte à droite). En revanche à gauche, il y aura quelques semaines de retard notamment au milieu puisque nous essaierons d'aller un peu plus vite sur le haut et le bas de Gambetta, du côté Pastor et du côté Dunan.

On a, vous l'avez vu, provisionné 500 000 € pour cette phase-là, nous n'avons aucune idée de ce que cela coûtera puisque l'indemnisation porte sur la diminution de marge brute subie par les commerçants, c'est-à-dire la diminution de leur chiffre d'affaires, mais assortie de la diminution ou de l'évolution d'un certain nombre de charges. C'est de toute façon un expert comptable qui sera chargé de procéder aux évaluations lorsque les commerçants rendront leur copie. Et une commission, présidée par un magistrat du tribunal administratif, se réunira pour proposer des évaluations que l'on votera en Conseil Municipal.

Donc, c'est le Règlement Intérieur qui vous est joint que je vous demande ici d'approuver. Nous ferons la même chose au terme de la phase deux, puis au terme de la phase trois. Oui, Madame TROPINI.

Mme TROPINI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération suscite quelques observations de notre part. La première est sur le fond, il est fortement regrettable, pour ne pas dire désagréable, d'apprendre par voie de presse la dotation d'une enveloppe de 500 000 € allouée aux commerces impactés par ces travaux avant même toute information aux élus du Conseil Municipal. Il nous apparaît plus républicain d'apprendre ce type d'information directement par vos soins et non par la presse.

M. LE MAIRE : Je crois que cela a été dit au Conseil Municipal, Madame, vous n'étiez pas là, mais cela a été dit.

Mme TROPINI : La deuxième est sur la forme, même si nous ne remettons pas en cause la nécessité de ces travaux, nous sommes très réservés quant au calendrier. En effet, nous connaissons tous les difficultés, et ce depuis plusieurs années, de nos commerçants qui, en plus, ont été pénalisés par deux ans de crise sanitaire. Était-il impératif d'effectuer ces travaux maintenant ?

La troisième observation porte sur les récriminations. Le 9 décembre dernier, la presse locale a largement fait écho de ces difficultés. Plusieurs commerçants mentionnaient déjà leurs problèmes financiers et annonçaient il y a près de quatre mois qu'ils ne tiendraient pas jusqu'aux versements des indemnités. À ce jour, leur situation financière a dû malheureusement encore se dégrader. Lors d'un précédent Conseil Municipal, vous nous aviez dit n'avoir reçu « aucune récrimination », ce sont vos mots. A priori, aujourd'hui, ce n'est plus le cas, car il semblerait que vous ayez été saisi officiellement par des commerçants. Parmi les griefs, hormis le retard dont vous nous avez parlé, estimé à un mois environ, il vous serait reproché l'absence totale de communication, aucune anticipation et aucune prévenance.

Monsieur le Maire, on ne peut pas laisser ces chefs d'entreprise dans cette situation. S'il faut attendre que la commission se réunisse, analyse les demandes d'indemnisation et qu'à cela s'ajoute le temps d'instruction de six mois, ce n'est pas possible. Si ces délais restent « incompressibles » comme nous apprend Madame BERNARDINI dans l'article de presse cité précédemment, nous inaugurerons les avenues des « rideaux baissés ».

La quatrième observation porte sur la commission avec deux remarques :

La première sur l'article 12 du Règlement Intérieur de cette Commission qui dit que la commission rend un avis consultatif. Si l'avis est favorable, alors la proposition d'indemnisation sera soumise au Conseil Municipal. Mais, l'assemblée communale n'a donc aucune visibilité en cas de refus. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons donc de communiquer au Conseil Municipal la liste exhaustive des dossiers déposés.

La deuxième remarque est sur les pièces obligatoires à fournir qui peuvent, dans certaines situations, disqualifier un candidat dans une situation financière déjà très critique. Parmi elles, les attestations fiscales et sociales. Un commerçant en incapacité de payer ses cotisations fiscales et sociales auprès de l'URSSAF verrait son dossier rejeté. C'est ce que l'on appelle une double peine pour une mort certaine.

Quelles solutions ? Pourquoi ne pas s'inspirer des propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui, en 2004, avait prescrit pour les situations d'urgence (par exemple de dépôt de bilan ou licenciement) le traitement du dossier dans les 15 jours et permettre une avance pécuniaire pour soutenir la trésorerie de ces commerces.

En tout état de cause, ce délai ne devait pas excéder deux mois.

Comme nous, vous savez pertinemment que beaucoup de commerçants ne seront pas en capacité financière d'attendre des mois encore les indemnités. Il est impératif de les aider dans les plus brefs délais et nous vous demandons de faire le nécessaire, merci.

M. LE MAIRE : Oui, Madame FERJANI.

Mme FERJANI : Monsieur le Maire. Nous saluons le projet de requalification qui vise à valoriser le cœur de ville et redynamiser l'attrait pour les commerces et les animations culturelles et touristiques. Selon le Règlement Intérieur, que vous nous soumettez en délibération, je souhaitais attirer votre attention sur l'article 1, l'objet de la commission. Il est mentionné que seule la perte imputable aux travaux est indemnisable et que celle-ci se détermine en comparant les trois derniers exercices comptables précédant les travaux et période perturbée. Or, entre fin 2020 et 2021, la majorité des commerçants étaient contraints par des mesures de fermeture Covid. Ils ont donc exprimé durant ces périodes aucune rentabilité, ni de chiffre d'affaires représentatif.

Toujours selon cet article, il est précisé que la commission peut se baser, pour émettre ses propositions, sur d'autres éléments à sa libre appréciation si elle le juge nécessaire. Dans ce cas précis, il serait intéressant que la commission ne se base que sur des données qui se réfèrent à des périodes d'activité hors Covid.

Enfin, je m'alerte sur la non-prise en compte des périodes de fermeture pour congés qui viendront en déduction des indemnités. En effet, il est préférable pour les commerçants impactés par les travaux de fermer durant cette période puisque l'activité en est tout simplement impactée. C'est à mon avis un non-sens, ces périodes de fermeture pour cause de travaux ne devraient pas être déduites. Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme PORTUESE : Je vous remercie. En préambule, je voudrais dire que certains commerçants éligibles ne pourront pas bénéficier des indemnités, car ils fermeront leur boutique avant de pouvoir les obtenir du fait de très grosses difficultés financières, comme cela a été dit. Ces travaux, certes nécessaires, seront un coup de grâce pour ceux dont la trésorerie a été mise à mal ces dernières années avec la crise du Covid. Je pense que pour aider les commerçants du centre-ville, il pourrait y avoir des suppléments d'animation, en plus de la programmation prévue chère Véronique, durant les mois d'arrêt des travaux pour compenser les pertes d'exploitation énormes qu'ils subissent.

Pour ce qui est de ce Règlement Intérieur, il y est noté, je cite : « La commission peut toutefois prendre, à sa libre appréciation, d'autres éléments en compte si elle le juge nécessaire ». Quels peuvent être ces éléments ? Pourquoi ne pas les lister dans ce Règlement Intérieur pour plus de clarté dans les décisions qui seront prises ?

Par ailleurs, ne pourrait-on pas prévoir dans la commission un représentant des usagers ? Et enfin, connaît-on le nombre de commerces éligibles à l'indemnisation ?

Mme MONFORT : Merci, Monsieur le Maire. Les travaux impactent fortement les commerçants, cela est difficilement évitable et il est normal de les aider à soutenir leur chiffre d'affaires fortement affecté par la baisse de la fréquentation du centre-ville, cela vient d'être dit.

Ce qui est regrettable, à mon sens, c'est que ces désagréments soient subis pour un projet architectural que vous avez décidé seul et qui nie toute identité provençale en général et hyéroise en particulier. Je me fais là, la porte-parole de nombreux Hyérois, tout au moins des quelques privilégiés qui ont eu accès à une visualisation du projet. Il aurait été sans doute peut-être plus démocratique de, par exemple, soumettre à consultation deux ou trois esquisses de projets, bien entendu pas des études architecturales complètes. Il ne s'agit pas d'aimer ou de ne pas aimer le style que vous avez choisi et que vous allez donner à l'hypercentre pour des décennies. On ne discute pas les goûts et les couleurs, on ne revient pas, malheureusement, tout de suite sur de tels investissements.

En revanche, bien qu'en effet l'hypercentre sera plus propre, ce que tout le monde s'accorde à dire, il va perdre en charme et en authenticité, faire d'Hyères une de ces stations balnéaires sans personnalité. Cette banalisation est vraiment dommage, beaucoup de mobiliers urbains ont, par exemple, déjà été les mêmes vendus à d'autres villes de la Côte d'Azur, Nice, etc. C'était là-dessus que je voulais intervenir, merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Isabelle, je crois très honnêtement qu'il y a un malentendu là. Ce n'est pas une révolution qui est faite, c'est une évolution très limitée, simplement une innovation dans le haut de Gambetta pour corriger la pente qui est difficile et pour mettre quelques escaliers. Mais je crois que l'interprétation qui est faite là est liée à une vidéo qui a été diffusée où ils ont mis tous les murs blancs, qui est simplement de leur point de vue la neutralisation des couleurs. Mais tous les bâtiments resteront comme ils sont.

Mme MONFORT : Vous savez, on a beaucoup critiqué Clotis, ce qui a été fait à l'avenue Clotis en son temps, et malheureusement c'est la poursuite de ce genre d'urbanisme qui va s'étendre. Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, mais la perte de l'identité provençale et hyéroise, je trouve que c'est extrêmement dommage.

M. LE MAIRE : Mais je ne vois pas où est la perte de l'identité provençale quand on ne modifie pas, bien sûr, la taille de l'avenue Général de Gaulle, on modifie simplement le revêtement où il y a de vieux pavés autobloquants et l'on met quelque chose qui est plus d'actualité. Sur Gambetta, on enlève enfin ces dalles où tout le monde tombe et pour lesquelles on a une plainte chaque mois, pour mettre un revêtement plus adapté, on met simplement quelques fleurs autour des arbres, on enjolive après avoir, bien sûr, réparé tous les réseaux souterrains.

Mais honnêtement, je ne vois pas en quoi il y a un début de perte d'identité de quoi que ce soit.

Mme MONFORT : J'espère me tromper très sincèrement, on verra quand ce sera fait, mais je ne suis pas la seule à le penser et je trouve que c'est dommage.

M. LE MAIRE : Je te le dis affectueusement, tu te trompes. Il n'y a pas de changement à part les revêtements, les mobiliers urbains sont des mobiliers un peu améliorés parce qu'ils méritaient de l'être. C'est un correctif, mais de là à perdre la dimension traditionnelle, je ne vois pas, honnêtement.

Pour le reste, sur tout ce qui a été dit, bien sûr on s'est posé pas mal de questions. D'abord, on a étendu à quatre ans la période de comparaison pour avoir un mois avant Covid, donc jusqu'en 2019.

Ensuite, quand on dit absence de communication, il est honnêtement compliqué de dire cela puisque je fais un point quasi hebdomadaire avec VAD et les services. Et je demande à des équipes d'élus d'aller sur le terrain et d'aller voir chaque commerçant pour faire le commentaire pour rectifier le planning parce que c'est vrai qu'à un moment donné, sur des travaux de ce type-là, les pavés ont du retard, autre chose à de l'avance, etc., donc c'est compliqué. C'est pour cela qu'aujourd'hui au moment où je parle, le dernier contact que j'ai eu, c'est la totalité du haut de Gambetta, Portalet, de Gaulle fin avril en totalité. À droite de Gambetta fin avril en totalité, et à gauche effectivement il risque d'y avoir quelques semaines de retard pour des raisons de travaux que je ne connais pas bien. Nous allons essayer d'amortir le plus possible du côté du haut et du bas de cette partie où il y a plus de commerçants, il n'y en a pratiquement pas au milieu. Nous sommes donc très attentifs à cela et nous donnons des documents, y compris des documents graphiques.

Les congés seront pris en compte, cela fait partie de la réflexion, la comparaison sera faite de façon comparable, c'est-à-dire que dans la déontologie de la commission et de l'expert comptable, il faut bien sûr tenir compte de cela.

Les usagers ne sont pas absents, Monsieur ROLFO, qui est dans la commission, est Président de la Chambre des métiers et Hyérois, donc on peut considérer que les usagers ne sont pas absents.

Nous essayons de faire pour le mieux. Concernant la question de savoir s'il fallait le faire ou ne pas le faire, il est certain que ce sont des travaux complexes, pour un Maire la facilité est de ne pas les faire, comme cela il est tranquille, il gère les trois petites plaintes des gens qui tombent avenue Gambetta ou ailleurs et il fait le pari que les choses passeront. Mais quand une commune vieillit, elle recule et je crois qu'il y avait besoin d'un *lifting* important du centre-ville après que nous l'ayons fait dans toute la vieille ville. La vieille ville, Isabelle, n'a pas perdu son identité, nous l'avons refaite et si l'on me dit qu'elle a perdu son identité, je ne sais plus quoi penser, on a même rajouté des pavés là où il n'y en avait pas.

C'est cet esprit-là qui est maintenu, pas à l'identique parce que les surfaces sont démesurées, une des grosses difficultés que l'on a, c'est le caractère démesuré de l'avenue Gambetta parce que c'est plus complexe que de petits espaces, mais cela se lit dans l'esprit. Nous avons essayé de diviser en trois phases pour éviter les périodes cruciales. Il faut quand même savoir que fin avril, l'avenue Général de Gaulle sera finie donc, même s'il y a des travaux en ville, la page sera tournée pratiquement pour tous ces commerçants-là et ils auront un environnement de plus grande qualité que celui qui précédait et pareil pour le Portalet. Et nous recommencerons en octobre, ce sera compliqué aussi parce qu'il y aura la place de Guillaume Tell, je vais passer par le château pour redescendre ! C'est complexe, mais c'est le problème de la responsabilité, moi, j'assume totalement l'impopularité de ces décisions parce que je crois qu'elles servent l'intérêt général et quand elles seront terminées, je pense que beaucoup s'en réjouiront.

Je voudrais insister sur un point si vous me le permettez. Je suis très sensible aux demandes que me font certains commerçants et c'est vrai qu'il y en a un ou deux qui se sont manifestés et qui sont en grande difficulté. J'ai d'ores et déjà écrit, par exemple, pour l'un de ces commerçants à son administrateur judiciaire pour lui dire que le remboursement aura lieu avec un décalage et que donc il n'applique pas de pénalités dans l'intervalle. Je suis prêt à écrire à tous leurs créanciers, je suis prêt à écrire à leur banque comme je le fais parfois pour des clubs sportifs du fait de la diaconie entre l'année sportive et l'année civile budgétaire, en disant : « Attention, ils vont recevoir une subvention, donnez-leur une avance ». Donc tout cet environnement, je vais le faire.

Il faut être très attentif à cela, simplement pas d'effet d'aubaine non plus, quand on me dit que depuis quatre ou cinq mois quelqu'un est en difficulté à cause des travaux, c'est compliqué.

(La classe du cours Maintenon s'en va). Je vous dis au revoir, j'espère que vous n'avez pas été totalement dissuadés de la démocratie locale, en tout cas, nous, on est totalement convaincus que si l'on avait votre âge, ce serait bien ! Revenez quand vous voulez.

Juste pour terminer la phrase, j'indiquais que nous serions très accueillants aux demandes, très compréhensifs, mais pas d'effet d'aubaine. Je connais certaines entreprises qui connaissent de très grandes difficultés avant même que l'idée de travaux puisse survenir. Donc il ne faut pas que ce soit le contribuable qui paie la difficulté des entreprises, des conseils seront donnés à la commission pour que ce soit le plus ouvert possible, mais dans le respect des choses. Qui a demandé la parole ? Madame.

Mme BURKI : Merci, Monsieur le Maire. C'est juste une petite question pratique, je souhaiterais savoir quel est le rôle de la commission extramunicipale du commerce et de l'artisanat.

M. LE MAIRE : C'est quelque chose de légal, cette commission d'indemnisation qui est proposée, ce n'est pas moi qui en définis les statuts.

Mme BURKI : Je ne parle pas de celle-ci, Monsieur le Maire. Je parle de la commission extramunicipale qui a été mise en place avec des élus.

M. LE MAIRE : Il n'y a qu'à la convoquer pour donner l'actualité du sujet, volontiers.

Mme BURKI : Merci.

M. LE MAIRE : Madame BERNARDINI, vous la convoquerez ? Ces choses étant dites, je mets aux voix l'adoption du Règlement Intérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (44 VOIX)

**AFFAIRE N°28 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public en
raison des travaux de requalification du centre-ville - Période 2023 à 2025**

M. LE MAIRE : Deuxième délibération qui financièrement est moins importante, mais qui est quand même symbolique. Nous avons pris une première délibération d'exonération sur une certaine période pendant les travaux. Compte tenu du coût et du fait qu'il y a des effets induits, on a estimé qu'il fallait élargir cette délibération.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est la chose suivante : Pour un commerçant qui est dans une phase, phase un par exemple, exonération totale des droits d'occupation du domaine public sur la totalité de cette phase, travaux préalables inclus et 50 % pendant les deux autres phases. C'est-à-dire que c'est sur une période de trois ans, s'il est de la phase un, en 2023 exonération totale, 2024 et 2025 à 50 %. S'il est des travaux de 2025, par exemple s'il est avenue des Iles d'Or, il aura 50 % en 2023, 50 % en 2024 et 100 % en 2025. Je pense que c'est une compensation au maximal. Et pour tenir compte des effets d'écho dans la périphérie, les services ont défini un périmètre, qui monte vers la haute ville ou qui prend sur les côtés puisqu'il y a quand même des effets induits, qui permet une réduction de 30 % de la taxation du domaine public pour les entreprises du périmètre élargi pendant les trois années de travaux. En d'autres termes, je n'ai pas le plan exact de l'élargissement ici, ils ont fait un périmètre le plus cohérent possible pour que quand l'on est au contact sans être dans la phase, il y ait 30 % d'exonération.

Je mets donc, si vous en êtes d'accord, aux voix cette deuxième délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N°29 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile

Mme RITONDALE : Merci, Monsieur le Maire. La commune d'Hyères organise la Semaine Olympique Française de voile du 22 au 29 avril prochain. Pour les besoins de cette manifestation, les parkings situés le long des avenues du Docteur Robin et Stephen Liégeard seront occupés par des installations (chapiteaux, remorques, etc.).

Le marché ne pourra donc pas avoir lieu et il sera donc proposé de déplacer les exposants sur le parking de l'Hippodrome pour les dimanches des 16, 23 et 30 avril 2023. Nous demandons l'autorisation de déplacer ce marché, merci.

M. LE MAIRE : Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°30 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage -Exposition d'Intérêt National - Demande de subvention auprès du Département du Var

M. CARRASSAN : Tout a fait. Autrement dit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a un an, cette proposition de délibération n'aurait vraisemblablement pas existé. Cette demande est significative d'une évolution favorable dans le paysage politique immédiat avec le Département du Var.

C'est l'occasion de souligner que le programme des expositions de notre musée se déroule tout à fait normalement et positivement. C'est grâce aux expositions temporaires que le musée gagne sa réputation et provoque son attraction avec la fréquentation que vous connaissez, donc 40 000 visiteurs pour la première année, et une intensité des médiations avec le public scolaire.

L'exposition visée par cette délibération est celle de l'été prochain, donc l'été 2023, elle est consacrée à Man Ray et elle a comme titre : « Man Ray, Le beau temps », en faisant référence à une période d'avant-guerre où Man Ray et ses amis surréalistes ont séjourné dans la région. Et cette exposition a obtenu le label d'intérêt national donné par le ministère de la Culture. Je fais observer que c'est la deuxième fois qu'une exposition du Musée de la Banque a le label d'intérêt national, notre première exposition « Face au soleil » l'avait obtenu. Sauf que pour cause d'un retard de chantier, l'année est passée sans que l'exposition puisse se faire donc le label n'a pas fonctionné, même si l'exposition a eu lieu un peu plus tard. Donc là, c'est la deuxième fois et nous en sommes très heureux et c'est un label qui est rare, il a son sens, sa portée symbolique et, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, seuls trois lieux dans la région ont le label cet été 2023 : le Musée Matisse à Nice, le Musée Borély à Marseille et la Banque à Hyères.

Cette exposition Man Ray, qui est en cours de préparation, a un coût global estimé à 180 000 € : acheminement des œuvres, assurance, installation scénographie, médiation culturelle. Et nous pouvons demander au Département une subvention au minimum de 60 000 €. Nous avons eu, pendant des années, des vents contraires qui soufflaient depuis le Département et que les associations d'Hyères, nous aussi, ont subi. Les vents sont devenus favorables, donc le principe de cette subvention est acquis, peut-être même que ce sera plus que 60 000 €, ce que nous souhaitons. Donc, je vous demande que l'on puisse déposer cette demande de subvention auprès du Département.

M. LE MAIRE : Il faudra aussi demander à la Région.

M. CARRASSAN : Oui et à la DRAC. C'est l'occasion d'ajouter que le fait d'avoir le label nous permet d'obtenir de la DRAC 20 000 €.

M. LE MAIRE : Oui, mais la Région puisque Monsieur MUSELIER selon les jours est champion de l'écologie et champion de la culture, donc l'intérêt national sert la Région donc on va le lui demander. Je mets aux voix cette demande de subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°31 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Fixation des tarifs de la billetterie et de la boutique

M. CARRASSAN : Deux tarifs viennent s'ajouter à la grille qui existe déjà à la boutique du Musée, cela concerne les visites guidées et il y a deux formules. Les visites peuvent être commentées par un médiateur du musée auprès d'un public qui le demanderait. Si cela est le cas, 2 € par spectateur seront demandés pour ce supplément, c'est un cas facile. L'autre est un peu plus subtil, il existe des guides conférenciers indépendants qui dans les musées, en France notamment, constituent des groupes, sollicitent des visiteurs pour leur demander si cela les intéresserait de former un groupe et de bénéficier de son commentaire. Bien entendu, ce sont des guides qui ont une carte officielle, ils ont un droit à la parole comme on dit. Mais bien entendu, si le groupe se constitue le guide demande à être payé par les gens du groupe, en général les groupes sont de l'ordre de 20 à 25 personnes, cela peut être 100 ou 150 €. Et jusque là, ici à Hyères, ce n'était pas tarifé autrement dit les guides indépendants faisaient leurs affaires un peu sur le dos de la commune. Cela reste possible, mais le guide indépendant qui constitue un groupe devra verser 20 € à la billetterie de la boutique.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas beaucoup. On met aux voix ces tarifs.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°32 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES -Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Église Anglicane de
Costebelle - Mise en appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

M. GIRARDO : Merci, Monsieur le Maire. Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre de l'Église Anglicane. Ce marché de maîtrise d'œuvre a pour objet la restauration à l'identique de l'Église Anglicane de Costebelle. Il s'agit d'une réhabilitation lourde (la charpente s'est effondrée en 2009, ce qui a engendré de nombreux désordres sur la structure du bâti) d'un bâtiment de 200 m² d'emprise avec traitement de ses abords immédiats, pour un coût prévisionnel provisoire de 1 886 850 € HT.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence et au regard des critères de jugement des offres (valeur technique 50 %), le prix (40 %) et la démarche environnementale (10 %), la commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mars. Elle a décidé d'attribuer le marché au Groupement conjoint avec mandataire solidaire : El libéral Atelier Philippe DONJERKOVIC (mandataire), la SARL DMI Provence, la SARL IG TECH, l'EI A2MS Acoustique, la SARL RICHIER (paysagiste), pour le montant non contractuel, permettant de juger les offres, suivant : 196 732,40 € HT, soit 236 078,88 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°33 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES - PARC AUTO - Acquisition de deux fourgons utilitaires
électriques - Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables**

M. GIRARDO : Merci, Monsieur le Maire. Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 10 juin 2022 afin d'assurer le renouvellement en quatre lots désignés comme suit :

- Lot n°1 : acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique,
- Lot n°2 : acquisition d'une fourgonnette électrique cinq places,
- Lot n°3 : acquisition de deux fourgons utilitaires électriques,
- Lot n°4 : acquisition de deux petites citadines électriques.

Le contexte économique contraint que traverse actuellement le secteur automobile n'a pas permis de faire aboutir la procédure qui s'est donc avérée infructueuse le 13 juillet 2022, date limite de remise des offres.

À l'occasion de deux précédentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de la procédure de passation, à signer tous les documents relatifs aux procédures suivantes :

- Pour le lot n°1 : acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique. Ce besoin a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R 2122-2 du Code ;
- Pour le lot n°2 : acquisition d'une fourgonnette électrique cinq places : même Code, même destination ;
- Pour le lot n°4 : acquisition de deux petites citadines électriques qui a fait l'objet d'un recours à l'UGAP.

Compte tenu de la nécessité de renouveler le parc, il convient de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant les mêmes articles pour le lot n°3 : acquisition de deux fourgons utilitaires électriques. L'estimation du lot numéro trois de la procédure initiale s'élève à 104 760 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés. Merci.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? La seule observation est que c'est électrique, nous allons de plus en plus vers un parc électrique, je ne sais pas si cela est bien, mais on y va. Et on va notamment au niveau du port, je parle sous le contrôle de Monsieur BRUNEL, mettre un chargeur électrique fort parce qu'il y a de plus en plus de gros bateaux électriques et cela a un intérêt majeur. Je mets aux voix ce marché parc auto.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°34 - COMMANDE PUBLIQUE - CONTENTIEUX - Marché de prestations juridiques, assistance, conseil et représentation en justice - Marché de services sociaux et autres services spécifiques passé en procédure adaptée en application des articles L2123-1-2°, R2123-1-3°, R. 2123-4 et suivants et R2131-15 du code de la commande publique

M. LIBESSART : Oui, Monsieur le Maire, merci. Les accords-cadres concernant les prestations juridiques de conseil et d'assistance et de représentation en justice arrivent à échéance à cette fin d'année 2023. Il est donc nécessaire de relancer le marché dès à présent pour répondre aux besoins spécifiques de la commune en cette matière.

Le cadre est celui d'une procédure adaptée puisqu'il s'agit de services spécifiques en matière juridique. La procédure en tant que telle, comme cela existait auparavant, vous aurez quatre lots qui vont être découpés :

- Un lot Administration générale,
- Un lot Ressources humaines,
- Un lot Commande publique,
- Un lot Urbanisme.

Et tout se fera sous forme d'accords-cadres à bons de commande à compter du 26 décembre 2023 ou postérieurement à la notification qui se fera. Et ce marché est donc pour une durée maximale de quatre ans comme le précédent.

Je vous demande de bien vouloir donner votre avis favorable au lancement de cette procédure pour les accords-cadres des prestations juridiques de la commune.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°35 - COMMANDE PUBLIQUE - REPROGRAPHIE - Acquisition et maintenance de deux presses numériques et d'une station de travail - Mise en appel d'offres ouvert

M. LE MAIRE : Il s'agit de lancer une mesure d'appel d'offres ouvert pour le marché d'acquisition et de maintenance de deux presses numériques couleur et d'une station de travail qui arrivaient à obsolescence. Le marché est passé pour une durée de 5 ans, il est estimé à un montant de 366 000 € TTC, avec 246 000 € pour l'acquisition et 120 000 € pour les 5 ans de maintenance. Oui, je vous en prie.

M. MARION : Oui, Monsieur le Maire, je me posais simplement la question parce que les montants sont quand même assez significatifs.

M. LE MAIRE : C'est mon avis aussi.

M. MARION : 120 000 € pour la maintenance

M. LE MAIRE : Sur cinq ans.

M. MARION : Oui, mais que pour la maintenance. Je me demandais si des possibilités de location avec tout inclus n'étaient pas plus...

M. LE MAIRE : Je vous fais la réponse qu'on m'a faite, c'est une très bonne question. Est-ce que sur le privé par exemple ou est-ce la location, la réponse a été claire, c'est que globalement, c'est ce qu'il faut faire et nous y gagnons, mais cela me paraît cher. Cela me permet quand même de dire, ce qui n'a pas de rapport, que l'on a peu de monde, mais vraiment du personnel de très grande qualité au service reprographie. Ce n'est pas un service qui est très exposé médiatiquement, en plus logistiquement ils sont en bas quand vous rentrez au parking, ils ne sont pas idéalement situés. Mais vraiment, ils font un travail remarquable qui nous fait beaucoup économiser parce qu'en termes d'affiches, de *flyers*, ou même de jolis documents, ils sont très bons. Je mets aux voix cette délibération si vous le permettez.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°36 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS - POLICE MUNICIPALE - Gratuité du stationnement sur voirie en centre-ville durant les travaux de requalification des avenues Gambetta, De Gaulle et Iles d'Or

M. LE MAIRE : On avait cru bien faire en mettant la gratuité du stationnement pendant les travaux et les commerçants sont venus nous voir pour nous dire, et ils ont raison, que maintenant il y a des voitures ventouses toute la journée. Nous allons donc mettre deux heures gratuites au départ, au lieu d'une d'habitude, et puis payant de telle façon que cela puisse engendrer une rotation en parfait accord avec les commerçants qui le demandent.

M. MARION : Je profite simplement que l'on évoque le stationnement parce que j'ai eu pas mal de retours, notamment de commerçants, qui estimaient que ce nouveau balisage provisoire, avec des emplacements de livraison tout le long côté droit, aurait peut-être vocation à être pérennisé et que ce serait peut-être une bonne chose, je vous en fais part. Il y a un emplacement livraison qui a été balisé tout le long, le temps qu'il y ait les travaux dans la zone piétonne, sur le stationnement qui était auparavant existant pour n'importe qui, sur la droite devant le magasin Tiffany, sur Jean-Jacques Perron. Beaucoup de personnes ont trouvé que c'était bien que potentiellement cela reste ainsi. Je sais qu'à chaque fois que l'on touche au stationnement, c'est compliqué.

M. LE MAIRE : C'est compliqué, mais on regarde volontiers.

M. MARION : Surtout en considération des nouveaux aménagements, s'il peut y avoir un peu moins de véhicules de livraison qui montent et se mettent là, cela abimera un peu moins.

M. LE MAIRE : Il faut regarder. Je mets la délibération aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°37 - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS - POLICE MUNICIPALE - Etablissement d'une convention entre les communes de HYERES et du REVEST LES EAUX pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur la commune du REVEST LES EAUX à la fourrière animale de la commune d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention

M. LE MAIRE : On a une fourrière et d'autres n'ont pas de fourrière, mais les autres ont également des chiens errants et donc comme ils ne savent pas quoi en faire, ils nous demandent s'ils peuvent nous les porter. On avait déjà délibéré pour une autre commune, là, nous délibérons pour la commune du Revest. Nous, cela nous permet de rentabiliser un peu plus notre fourrière qui a la capacité d'accueil et c'est la solidarité intercommunale canine.

Sur mes chiens du Revest sans collier, je ne sais pas d'où ils viennent, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous les acceptions dans notre fourrière ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2022 et rapport spécial

M. LE MAIRE : Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2022 et rapport spécial, nous devons prendre acte. Monsieur CORNILLEAU.

M. CORNILLEAU : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme chaque année, il convient de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année précédente. Donc, cessions et acquisitions de la commune et des personnes publiques ou privées agissant pour son compte. Il s'agit de :

- Var Aménagement Développement pour l'aménagement du Cœur de Ville,
- L'Établissement Public foncier PACA pour la zone des Rougières,
- La Société Publique Locale Méditerranée pour la ZAC de la Crestade. À noter qu'il n'y a eu aucune cession ou acquisition cette année pour cette dernière.

Au niveau des acquisitions par la commune :

Un terrain de voirie consenti dans le cadre d'un échange sans soulte ainsi qu'une servitude de passage situé chemin des Cabanes du Gapeau pour améliorer les conditions de desserte du quartier et l'accès à la mer. Il s'agit d'un échange avec la traverse du Gapeau, j'y reviendrai.

Ensuite, vous noterez que la Ville poursuit sa politique de dynamisation du centre-ville et de valorisation de son patrimoine bâti. Il y a l'acquisition composée de deux lots volumes d'un commerce au 32 et 34 rue de Limans pour 55 000 €. Il s'agit des locaux du CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Ensuite, les acquisitions par VAD pour le compte de la commune :

- 3 acquisitions amiables hors exercice du Droit de Prémption Urbain pour 514 700 € dans le cadre de la politique de revitalisation commerciale du centre-ville. Il s'agit des locaux commerciaux au 5 avenue des Iles d'Or et de l'immeuble au 3 avenue des Iles d'Or, c'est l'adresse du projet des Halles hyéroises.

- 3 fonds de commerce pour 165 900 € au 5 avenue des Iles d'Or, au 79 avenue Alphonse Denis et au 42 avenue Gambetta.

Enfin, les acquisitions par l'EPF PACA :

- 4 acquisitions amiables hors exercice du DPU, donc Droit de Prémption Urbain, pour 5 962 690 €,

- Un terrain zone du Roubaud,

- 3 terrains aux Rougières,

- Une acquisition aux Rougières avec préemption pour 560 000 €.

Les cessions par la commune, elle a procédé en 2022 à :

- 20 aliénations d'immeubles,

- 17 terrains à l'Ayguade, La Capte, La Bergerie au profit d'emphytéotes,

- 2 lots de copropriétés du Centre Olbia pour la librairie Olbia,

- Un terrain à l'angle du chemin de la Source et de la Maunière, la Boîte Immo,

Pour un total de 5 057 600 €.

- Un terrain dans le cadre de l'échange sans soulte cité tout à l'heure, la traverse du Gapeau. En fait, pour vous expliquer rapidement, la commune a échangé deux terrains parce que cette traverse du Gapeau n'était finalement utilisée que par une propriété et tout le monde passait par le chemin des Cabanes du Gapeau qui n'appartenait pas à la commune. Donc, on a échangé ces deux terrains.

- Et enfin pour la commune, une cession d'un bail commercial au 42 avenue Gambetta à VAD, c'est l'acquisition de tout à l'heure puisque VAD a acquis ce bail commercial et le vend ensuite à la commune.

Les cessions par VAD : Cession à la Ville des locaux du CIAP, toujours pareil, c'est VAD qui a acquis et qui vend ensuite à la commune,

Et les cessions par l'EPF PACA : un immeuble pour 8 650 000 € au 35 et 37 rue du Soldat Ferrari.

M. LE MAIRE : Très bien, c'est la liste annuelle. S'il n'y a pas d'observation, on en prend acte, un vote unanime pour dire que l'on a pris acte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°39 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n° 0105 formant le lot n°72 - M. CLANCE Patrick - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. CORNILEAU : Exactement, un avenant pour commencer. Monsieur CLANCE Patrick est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 70 ans à compter du 1^{er} janvier 1955 sur un terrain formant le lot 72 du lotissement communal de l'Ayguade. Elle supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de surélévation.

La deuxième commission a émis un avis favorable de principe le 22 février 2022. Par conséquent, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Ce qui amènera le bail au 31 décembre 2053.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°40 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 29 Boulevard des Girelles cadastré section IM n°0303 formant le lot n°139 au profit de la Copropriété du 29 Boulevard des Girelles

M. CORNILEAU : Il s'agit maintenant pour les prochaines délibérations d'aliénations. Donc, conformément à la procédure de vente définie par la délibération numéro deux du 6 juin 2014, la copropriété du 29 boulevard des Girelles, représentée par Monsieur CORNU, a manifesté son intention d'acquérir le lot numéro 139 du

lotissement communal de l'Ayguade au 29 boulevard des Girelles dont elle est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2024.

La parcelle de 267 mètres carrés supporte un immeuble en R+1 avec :

- En rez-de-chaussée : un T2 de 50 m² environ et deux commerces de 56 m² et 24 m²,

- À l'étage : un T4 de 84 m² et une terrasse de 70 m² avec un toit-terrasse.

Cette vente aura lieu moyennant le prix de 465 000 €.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°41 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE

- La CAPTE - Aliénation du bien situé 11 rue du Port de la Capte cadastré section ET n°0045 formant le lot n°198 au profit de la SCI la RENARDIÈRE

M. CORNILEAU : Là ce coup-ci, nous sommes à La Capte. La SCI la Renardière a manifesté son intention d'acquérir le lot 198 du lotissement communal de La Capte, au 11 rue du Port de La Capte, elle est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2051. La parcelle de 164 m² supporte une maison d'une superficie de 85 m² environ. Et cette vente aura lieu à 267 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°42 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE

- La BERGERIE - Aliénation du bien situé 10 avenue de la Sablière cadastré section EX n°0059 formant le lot n°28 au profit de l'indivision HIMEUR/PELLETIER

M. CORNILEAU : Donc l'indivision HIMEUR / PELLETIER a manifesté son intention d'acquérir le lot 28 de ce lotissement communal de La Bergerie au 10 avenue de la Sablière, elle est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2035. Et la parcelle de 1 021 m² supporte une maison divisée en 2 appartements d'une superficie de 56 et 81 m² et un garage de 25 m². Cette vente aura lieu moyennant le prix de 628 000 €.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? C'est le même vote.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE N°43 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Développement durable - Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or (2023-2027) - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat

M. LAURENT : Monsieur le Maire, je vous remercie infiniment de me permettre de présenter cette délibération qui est d'un sujet d'intérêt général. Non seulement je vous remercie, mais en plus de cela je suis fier de la présenter, c'est un sujet totalement apolitique, je pense que tout le monde va s'y retrouver dans la présentation de cette délibération. C'est une délibération qui fédère bon nombre de communes du Var autour d'un sujet d'avenir et d'un bien commun dont nous avons parlé tout à l'heure, notamment avec Madame MONFORT, qui est l'eau.

Ce contrat est établi pour la période 2023 - 2027, il va bien au-delà, il engage notre responsabilité écologique, mais également pour les générations à venir, on peut regretter que les jeunes ne soient plus là parce que c'est aussi cette génération-là qui sera concernée par la problématique de l'eau. Et véritablement, il s'inscrit dans une démarche collective.

Le Contrat de baie a pour objectif de contribuer à la gestion collective de ce patrimoine commun que constituent l'eau et les milieux naturels aquatiques dans une perspective de développement durable.

M. LE MAIRE : C'est une réponse indirecte aux interrogations de Monsieur MASSUCO ou de Monsieur MARION qui parlait de l'eau.

M. LAURENT : Absolument, je crois que c'est Monsieur MARION qui en parlait tout à l'heure. Tout le monde parle de l'eau parce que c'est vraiment un bien commun.

M. LE MAIRE : Que d'eau, que d'eau !

M. LAURENT : Oui, je suis persuadé que mon collègue a lu l'intégralité du rapport. Donc, Monsieur le Maire, je continue. Hyères est véritablement à l'interface entre ce bassin versant d'eau douce et le milieu aquatique puisque Hyères est constitué d'un trait de côte relativement important.

En fait, ce Contrat de baie est un contrat de fusion entre le Contrat de baie de Toulon, qui a été rédigé au départ en 2002, et le Contrat de baie d'Hyères qui a débuté en 2016. Ce contrat permet de mutualiser des moyens, toujours dans le cadre de la préservation de l'eau à la fois au niveau quantitatif et au niveau qualitatif, mais permet également d'obtenir des subventions, notamment par l'Agence de l'eau.

Qui dit contrat, dit parties, en fait dans ce contrat il y a l'État, l'Agence de l'eau, la Région, le Département du Var (TPM), et les différentes municipalités. Il y a en fait 28 communes dont 10 communes littorales et il y a 6 établissements publics de coopération intercommunale.

Pour vous donner un ordre d'idée, je pense que vous avez tous lu ce rapport, il y a énormément d'actions qui sont menées. Si l'on prend la synthèse par rapport à notre ville, 45 actions sont menées sur la commune d'Hyères pour un montant d'un peu plus de 26 000 000 € sur un total de financement de l'ordre de 89 000 000 €. Et cela est véritablement une masse monétaire qui va être attribuée aux Hyérois, à l'environnement de vie des Hyéroises et des Hyérois. La Ville d'Hyères a uniquement à sa charge 85 200 €.

Donc l'objet de cette délibération est de permettre à Monsieur le Maire de signer ce Contrat de baie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, ce qui correspond à ce que disait Madame MONFORT tout à l'heure, elle va le dire, il y a des choses qui se font à Hyères qui ne sont pas payées par nous mais par d'autres, mais c'est un ensemble.

Mme MONFORT : Oui, de toute façon il s'agit d'être cohérent puisque cette délibération est passée au dernier Conseil Communautaire. Le Contrat de Baie, ce n'est pas nouveau, tout ce que Pierre vient de décrire est ce que l'on fait depuis 2016 sur la rade.

Moi, je regrette dans un certain sens cet amalgame entre la Rade de Toulon et la Rade d'Hyères. D'abord parce qu'elles sont très différenciées en termes de paysage, d'écologie terrestre et marine, que notre rade des Iles d'Or a l'attention permanente et poussée de plusieurs instances, dont le Syndicat Mixte du Gapeau avec le SAGE et sa partie marine, dont l'aire maritime adjacente du Parc, dont la zone Natura 2000, etc. Je ne comprends pas trop l'intérêt de cette fusion et de ce gigantisme, d'accord peut-être quelques économies d'échelles et encore, nous avons déjà les subventions. Et moi, je crains que nous perdions un peu le pouvoir de décision direct que l'on a actuellement qui sera soumis désormais à ce contrat global. Donc je voterai pour, par cohérence avec TPM, mais franchement je me pose la question, est-ce qu'il est très intelligent de faire cela ? J'émetts quelques doutes, je voulais juste m'exprimer là-dessus, je trouve cela dommage.

M. LE MAIRE : Je comprends votre interrogation, c'est un sujet de débat, d'autant plus pour moi puisque c'est moi qui ai créé le Contrat de baie de la Rade de Toulon. À l'époque, ce n'était pas la Métropole TPM, c'était le SIAT (Syndicat Intercommunal de l'Aire Toulonnaise).

Mme MONFORT : Si c'était vous qui aviez récupéré le contrat de Toulon ce serait bien, mais là c'est Toulon qui prend la main.

M. LE MAIRE : Ce Contrat de baie de la Rade de Toulon est un contrat de la Marine nationale, c'est-à-dire que c'est très lourdement en tout cas toute la pollution qui peut exister du fait du port militaire de Toulon et de la ville de Toulon, puisque c'est le rapport terre - mer qui est évalué. Il y a des moyens, en tout cas politiquement l'Agence de l'eau a été très attentive à un certain nombre de choses. On a fait ensuite le Contrat de baie des Iles d'Or parce que l'on s'est aperçu qu'il y avait la mer de l'autre côté. Mais là, la dimension me paraît différente, beaucoup plus environnementale, plus Parc national, plus Contrat de baie. Peut-être qu'il faudra faire ressortir dans cet ensemble le fait qu'il y ait deux dimensions. Il y a une dimension un peu industrielle, agglomération, urbanisation, c'est La Seyne, Toulon, donc la partie contrat de Toulon. Et montrer que l'on a le monopole quelque part de la dimension environnementale et touristique. Il faut peser à l'intérieur comme cela et si l'on y parvient, peut-être que l'on pourra mobiliser des moyens qu'avait le Contrat de baie de la Rade de Toulon et que n'avait pas celui des Iles d'Or.

Mme MONFORT : Il faudra être très attentif parce que j'ai peur que les subventions...

M. LE MAIRE : Oui, mais elles étaient tellement plus fortes pour Toulon que pour nous, les moyens ne sont pas les mêmes. En tout les cas, il faudra être vigilant.

Mme MONFORT : Oui, il faudra être extrêmement attentif.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord, c'est une très bonne idée sur le papier qu'il convient de suivre dans la réalité. Oui, je vous en prie.

M. MARION : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, je suis attentif à ce sujet de l'eau. Et, comme ma collègue Isabelle MONFORT qui a plus de compétence que moi dans la matière, il ne m'a pas échappé que la compétence eau appartenait avant à la Métropole de toute façon, mais qu'il y avait deux Contrats de baie. Si je partage son inquiétude un peu de dilution de notre poids, j'ai compris que vous de toutes les façons, en termes de positionnement global, vous estimez qu'il vaut mieux s'ouvrir et essayer de peser pour obtenir plus.

M. LE MAIRE : Parfois, il y a aussi un sens de l'histoire.

M. MARION : Et c'est le sens de l'histoire, c'est compliqué de toute façon de revenir là-dessus, je vous le concède. Par contre, il y a un libellé du Contrat de baie qui m'a interrogé parce qu'il est indiqué que chaque structure conserve la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique, juridique, financière des actions pour lesquelles elle s'engage. C'est une vraie question que je pose peut-être à Monsieur LAURENT, je ne sais pas, parce que la Métropole est la structure porteuse, mais quelle est la part d'autonomie ?

M. LE MAIRE : Pour vous donner mon sentiment profond, on est dans la situation où, pour des questions de rationalisation et d'économie d'échelle, on rassemble et le lendemain, on va créer deux départements, un département A pour la Rade de Toulon et un département B pour les Iles d'Or et qui permettra d'avoir une

incohérence que vous évoquez. Mais c'est comme cela, c'est partout, absolument partout et dans tous les sujets que ce soit au niveau national ou autre, c'est ainsi et c'est terrible. Prenez les Parcs nationaux, on vit sous l'épée de Damoclès depuis des années d'une disparition et regroupement des Parcs nationaux dans l'Agence française de la biodiversité. C'est un combat que j'ai mené et que mène je crois aujourd'hui Madame MONFORT. S'ils y arrivent un jour, ils créeront un établissement public unique Parc national pour regrouper les Parcs nationaux, et je ne vous donne pas six mois pour qu'ils ne créent pas l'équivalent des agences de rivage, c'est-à-dire avec le gros Parc national et puis le Parc national un, deux, trois, quatre, cinq parce que c'est ingérable. Cela donne l'impression, vu de Paris, vu de la fonction publique un peu autiste, de la simplification et de la rationalisation, mais la réalité de terrain s'impose, on n'a rien à voir avec la mer d'Iroise, on n'a rien à voir avec les Écrins. Dès lors que l'on va trop rassembler, à un moment donné il va falloir (re)séparer. Là, c'est un peu pareil, c'est pour cela que j'ai insisté sur la dimension industrielle et la dimension touristique, environnementale, cela n'a pas grand-chose à voir, on ne se baigne pas dans la Rade de Toulon et les bateaux de guerre ne peuvent pas venir ici, ils sont même interdits. Il faut, je crois, jouer sur cette différence à l'intérieur avant que l'on revienne à grand A et grand B.

Mme MONFORT : Mais il n'y a pas que cela, il y a aussi toute la gestion des fleuves côtiers dans le SAGE.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme MONFORT : On restera très attentif.

M. LE MAIRE : Bien sûr, ce n'est pas la même pollution, ce ne sont pas les mêmes vecteurs, c'est certain. Donc accompagnons l'histoire, mais restons vigilants. Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°44 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION -
Programmation 2023 du Contrat de Ville**

M. FRATELLIA-GUIOL : Merci, Monsieur le Maire. Rappeler que l'on est effectivement sur la programmation 2023 du Contrat de Ville.

Rappeler que le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial en direction des habitants des quartiers prioritaires, nous parlons donc du Val des Rougières et du centre ancien. Qu'est-ce que cela permet ? La mise en œuvre d'actions associatives. Sur quel domaine ? La cohésion sociale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'emploi, le développement économique. La programmation est donc soumise aujourd'hui au vote du Conseil Municipal.

Rappeler également que le Contrat de Ville réunit l'État, la Métropole et la commune en qualité de financeurs.

Rappeler également la contribution des acteurs :

- 137 000 € pour la commune,
- 86 000 € pour l'État,
- 50 000 € pour la Métropole.

Rappeler également que l'appel à projets a eu lieu du 7 novembre au 11 décembre, qu'il a retenu 34 actions portées par 18 associations, c'est important de le rappeler.

Rappeler également que le label d'excellence de la Cité éducative permettra, sur le volet éducation, de compléter les actions qui ont été définies.

Rappeler également que dans le cadre de cette programmation, que ces 34 actions peuvent être classées en 3 catégories. La première, ce sont les actions qui sont reconduites et c'est important de le signaler parce que le Contrat de Ville est un temps d'expérimentation, mais également un temps de reconduction quand l'action marche. Je pense notamment à la Passerelle école entreprise, ce sont 400 collégiens qui sont passés par les fourches caudines de cette action pour découvrir le milieu économique, découvrir l'entreprise et créer une passerelle. Je pense également à des actions qui ont évolué au cours des Contrats de Ville. Je pense au Centre de loisirs jeunesse organisé par la police qui a permis, sous la dynamique du Maire et de la police nationale, de pouvoir ouvrir tout au long des vacances le Centre de loisirs qui, au départ, était ouvert seulement l'été, cela a un impact important.

Et puis les actions qui sont nouvelles, dont une intéressante sur le cadre de vie : Recyclop, une association qui travaillait au niveau régional. Et qui va permettre, avec les autres associations qui sont dans le Contrat de Ville, de travailler sur la sensibilisation à l'environnement, à la propreté, aux gestes citoyens, etc., et notamment avec des outils de communication, donc c'est une action intéressante.

Et une action plus localisée sur le développement économique avec la Coopérative éphémère et City Lab. City Lab est une action qui travaillera sur la création d'entreprise, la microentreprise, qui sera aux pieds des bâtiments pour être vraiment au contact notamment des habitants. Et la Coopérative éphémère qui va permettre à des jeunes, sur trois ou quatre mois, de pouvoir monter une entreprise et découvrir tous les arcanes de la création d'entreprise, de la communication à la gestion, etc.

C'est un Contrat de Ville qui se termine puisqu'il avait commencé en 2014, il se termine en 2023, il devait se terminer en 2022 mais il y a une année supplémentaire parce que l'État en avait décidé ainsi. Ce qu'il va se passer, c'est que le prochain Contrat de Ville définira peut-être de nouveaux objectifs que nous ne connaissons pas, de nouveaux zonages que nous ne connaissons pas.

On s'adaptera et l'on sera toujours avec cette dynamique propositionnelle, l'important pour nous est de rendre cohérent le dispositif de la Cité éducative et le Contrat de Ville pour toucher évidemment le plus grand nombre de personnes dans notre commune qui rencontrent des difficultés et il y en a.

M. LE MAIRE : Merci. Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Tout le monde est déjà « mort de rire », donc apparemment vous m'attendez sur cette délibération, je ne veux donc pas vous décevoir !

Il revient, comme à chaque printemps, le temps béni des subventions pour les associations chargées de mettre en œuvre la Politique de la Ville ou plutôt de la Politique de deux ou trois quartiers de la Ville pour être plus exacte.

Subventions sur lesquelles nous sommes plus que mitigés comme vous le savez déjà. Je voudrai donc épargner à Monsieur FRATELLA-GUIOL un discours-fleuve et passionné sur son engagement dans cette politique, engagement dont nous ne doutons absolument pas, et faire une petite digression concernant la sortie, au mois de septembre, d'un petit guide pour, je cite, *Var Matin* : « Mettre en lumière la Politique de la Ville ». J'en conclus qu'il s'agit, de la part de ses auteurs, de faire œuvre de « pédagogie » façon Monsieur MACRON, c'est-à-dire de nous expliquer pourquoi il faut à tout prix adhérer à cette politique sauf à passer pour... je n'ose même pas dire quoi. Je devine juste que ce guide pourrait m'inspirer l'écriture d'un autre, bien dans l'air du temps qui s'intitulerait : « De la doxa de la bien-pensance à la dictature ».

Mais revenons plus sérieusement à notre propos en résumant ainsi, une fois de plus et avec le plus de clarté possible, notre positionnement :

Oui à toutes les subventions qui s'appliquent aux publics les plus fragiles de manière indistincte (accès au droit, association En Chemin qui offre un toit temporaire à ceux qui n'en ont pas le temps de se reconstruire par exemple, au Bout'Chou de l'espoir, aux droits des enfants, aux victimes d'accidents, au centre des loisirs des jeunes). Le montant accordé à ce type d'associations ne représente que 40 500 € sur les 137 000 alloués, soit 30 % seulement. Et 8 actions sur la programmation des 38 actions.

Et non à toutes celles qui ciblent certains jeunes ou certaines femmes, à l'exclusion de tous les autres jeunes ou de toutes les autres femmes.

C'est en cela, pensons-nous, que le Contrat de Ville est générateur d'injustices sociales que nous ne voulons pas cautionner. Je n'en prendrai pour exemple que l'aide apportée aux jeunes des quartiers en matière d'accès à l'emploi et pas aux jeunes des autres quartiers. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Monsieur MASSUCO.

M. MASSUCO : Oui, merci Monsieur le Maire. J'interviendrais sous forme de question, donc à l'inverse de ma collègue je suis quand même très favorable au Contrat de Ville et à cette programmation. Mais je ne vois pas l'intérêt finalement, il n'y a pas de doxa, il faut aider, il faut permettre à chacun de sortir la tête haute de ce système qui est le nôtre.

J'ai une question et demie, il y a un certain nombre d'associations qui sont listées sur le Contrat de Ville que vous donnez, à un moment donné vous allez faire un guide méthodique, me semble-t-il, si j'ai bien lu la presse. Ces associations, comment sont-elles choisies au sens noble du terme, y a-t-il une commission ?

Deuxième question qui en découle, y a-t-il un contrôle du travail réalisé par ces associations ? Parce que l'on entend toujours dire (mais moi, je ne veux pas entendre parce que je suis un peu sourd parfois), c'est pourquoi certaines et pas d'autres, donc voilà la question.

M. LE MAIRE : Vas-y.

M. FRATELLIA-GUIOL : Je réponds d'abord à Madame COLLIN. Quand vous parlez de tous les jeunes, je vous rappelle qu'il y a d'autres dispositifs qui sont corollaires, c'est-à-dire la mission locale. Elle intervient et elle travaille notamment, je pense à la mobilité, pour le permis de conduire où la mission locale est partenaire de l'APS qui est une auto-école sociale avenue Alphonse Denis qui marche très bien. Vous voyez, on a des dispositifs qui sont des passerelles et qui permettent effectivement de toucher des jeunes et des moins jeunes dans les quartiers prioritaires. Mais également, et c'est cela l'enjeu pour nous, de toucher des jeunes et des moins jeunes dans les autres quartiers, car avec le Covid et avec tout ce qu'il s'est passé, vous avez des gens qui habitent d'autres quartiers, qui vivent de grandes difficultés et il faut être à leur côté, c'est essentiel et c'est cela le sens de la solidarité et c'est cela le sens du Contrat Ville.

Je rappelle également que le Contrat de Ville est un lieu qui permet de faire avancer de nouvelles idées. Le social n'est pas une science exacte, elle n'est pas linéaire, il faut rencontrer, regarder ce qui se fait ailleurs, essayer d'éprouver et après on peut trouver, mais l'objectif, comme l'a dit Monsieur MASSUCO, c'est la main tendue, elle est essentielle dans le monde dans lequel on est. Le reste, je peux comprendre le positionnement, mais c'est juste pour vous donner l'esprit d'ouverture qui est d'essayer de rassembler et de faire qu'il y ait une mixité.

Je vous donne des chiffres pour vous donner un peu de visibilité : France Services, ce sont 1 800 personnes en six mois, ce n'est pas rien, 1 800 personnes qui sont dans une mixité de rencontre et une mixité de gens, de quartiers. Les bénéficiaires du Contrat de Ville pour 2022, ce sont 3 900 personnes, ce n'est pas rien, je vous rappelle que ce sont 2 300 personnes sur le quartier du Val des Rougières et 2 500 habitants sur le centre ancien.

Mme COLLIN : Mais vous revenez toujours au Val des Rougières, au centre ancien.

M. FRATELLIA-GUIOL : Parce que c'est le périmètre, Madame. Ce que je vous démontre, c'est que nous sortons du périmètre pour justement aller en direction des publics qui ne sont pas identifiés par le Contrat Ville et ce zonage qui n'est pas dessiné par la Ville, mais par l'État.

Mme COLLIN : Je sais qu'il s'agit d'une directive nationale, ce n'est pas vous, Monsieur FRATELLIA, qui en est le responsable, je n'ai jamais dit cela, je parlais de doxa et de dictature, vous mettez bien le doigt dessus. Effectivement, nous sommes pour la main tendue et pour élargir le périmètre, c'est ce que je viens de dire, nous sommes contre tout ce qui va à l'exclusion de tous les jeunes, de toutes les femmes ou de toutes les personnes en difficulté, c'est bien une main tendue vers tous les publics démunis. Au contraire, nous, nous voulons aussi élargir, vous me traitez de sectaire, mais c'est l'inverse, je pense que c'est une injustice sociale que de ne pas distribuer cet argent sur des critères économiques ou de difficultés, mais seulement sur des critères d'habitat et géographique sous prétexte que ce sont des populations dont la densité est beaucoup plus pauvre à cet endroit. Mais, moi, je parle toujours du petit jeune de la gare, des divorces, des pères qui ne paient pas la pension, des jeunes femmes de 25 à 35 ans qui sont divorcées avec un ou deux enfants, qui n'ont pas le droit à une gratuité des transports, de la cantine, à la Politique de la Ville pour leurs enfants, c'est tout. Je suis pour une justice pour celui qui en a vraiment besoin.

M. LE MAIRE : Deux remarques si vous le permettez, Madame COLLIN. D'abord, France Services qui a été évoqué, pour vous montrer que l'on ne chasse pas toujours sur les mêmes terres, sera décentralisé une fois par semaine à Porquerolles hors été, pourquoi ? Parce que même à Porquerolles, il y a des cas difficiles, des problèmes administratifs et des suivis à faire. Pour le reste, Monsieur MASSUCO parle de main tendue, on ne va quand même pas dire qu'il n'y a pas de main tendue dans ces quartiers en question. Que vous disiez qu'il faudrait réformer la Politique de la Ville de telle façon qu'elle touche plus uniformément le territoire, je suis d'accord, pourquoi pas, il y a peut-être une réflexion à mener. Mais n'oublions pas quand même que le maximum de mains tendues en pourcentage, c'est dans ces quartiers difficiles, il y a une corrélation absolue entre les logements sociaux, eu égard à leurs critères d'attribution, et les difficultés sociales, vous ne pouvez pas le nier. Donc, bien entendu, c'est dans ces quartiers que c'est naturellement présent, mais il faut réfléchir au fait de ne pas oublier les malheureux des autres quartiers, mais faites attention de ne pas aller jusqu'à nier.

Mme COLLIN : Je nie toute politique qui exclut, nous avons d'autres critères d'aide et de main tendue. Est-ce que l'on a le droit, Monsieur le Maire, d'être contre cela ? Non, c'est la doxa.

M. LE MAIRE : D'accord, vous l'avez dit 50 fois, Madame. Pour ne pas exclure des gens qui ne sont pas au Val des Rougières ou dans la vieille ville, vous supprimeriez volontiers la Politique de la Ville.

Mme COLLIN : Je la remplacerais par une politique de main tendue et d'aide financière à des gens qui sollicitent cette aide et qui prouvent ce besoin et ils pourraient habiter ailleurs qu'au Val des Rougières ou au centre ancien.

M. LE MAIRE : Quand vous aurez trouvé la solution on verra et pourquoi pas.

M. FRATELLIA-GUIOL : Pour répondre à Monsieur MASSUCO sur l'organisation du Contrat de Ville, effectivement les dossiers sont soumis à un comité de sélection suite à la saisie informatique sur le portail DAUPHIN notamment et également sur le portail de la commune. Et une commission, qui est organisée avec l'État, la Métropole et la Ville, se réunit et travaille de concert pour équilibrer le budget qui est demandé et trouver une cohérence sur l'action parce que parfois une action qui se passe à Hyères peut se passer à Toulon, à La Seyne ou à la Garde. Donc c'est très intéressant dans les échanges d'expérience et dans la qualité de l'action que cet échange puisse se faire. Après, tout le monde n'est pas retenu, les critères sont au niveau des thèmes qui sont choisis, que j'ai cités au départ. Et c'est vrai que les actions qui sont reconduites sont tout l'objet du prochain Contrat de Ville parce que l'on peut se poser la question que les actions qui sont reconduites devraient sortir du Contrat de Ville et elles devraient être financées par l'État dans un accord de territoire, c'est un peu ce qui est évoqué au niveau du gouvernement. Cela permettrait d'avoir de nouvelles actions pour justement continuer ce sens de l'innovation sociale pour trouver toujours de nouvelles pistes et améliorer toujours et encore la qualité de l'action.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas parfait, mais c'est mieux que s'il n'y avait rien. Je mets aux voix cette Politique de la Ville et sa programmation 2023.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°45 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations-Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration du contrat de ville)

Mme MANA : L'attribution des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 € donne lieu à l'obligation de conclure une convention. C'est le cas pour FACE Var, ARTY FAMILY et En Chemin, ainsi que pour l'ISA et l'APS qui reprennent donc des subventions de fonctionnement et le Contrat de Ville. Je vous remercie.

Mme COLLIN : Toujours par rapport au public visé, c'est oui pour l'une, non pour les deux autres, donc on s'abstiendra aussi sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Honnêtement, puisque vous m'êtes sympathique, ce qui n'est pas une qualité unanimement répandue, un jour venez avec moi, on va se promener.

Je pense que vous visez, par exemple ici, ARTY FAMILY puisque vous êtes d'accord pour En Chemin, vous avez dit « une et pas les deux autres ». Alors si vous êtes d'accord pour En Chemin, cela veut aussi dire, Madame, que vous êtes d'accord pour que l'on ait à Hyères l'association la plus performante de France en matière de SDF.

Mme COLLIN : Mais justement, les SDF ne sont pas au Val des Rougières, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ils sont partout, si l'on était un peu moins attractif cela ne serait pas plus mal. Qu'En Chemin diversifie sa politique sur un territoire un peu plus vaste, que l'on ne soit pas tous ici. Mais je parle d'ARTY FAMILY, allez voir la fresque qu'ils ont faite contre le mur de l'école Excelsior, je vous garantis que les enfants qui ont fait cette fresque magnifique sont de toutes les couleurs et ils sont à Excelsior, mais ils ne sont pas obligatoirement du Val des Rougières. À chaque opération, encore demain, sur les métiers d'art, ARTY FAMILY va faire des stands et ne va pas demander le pédigrée et l'adresse. Vraiment, il faut faire attention, ce sont des gens admirables, deux blondes d'ailleurs et comme je leur ai dit l'autre jour, leur mérite n'en est que plus grand parce que l'on sait comment cela se passe et elles sont admirables, donc faisons attention avant de les critiquer. Et FACE Var, en termes d'emploi, ils font un travail considérable.

Mme COLLIN : Pour être vraiment claire, encore une fois, je n'ai rien contre une association ou une autre.

M. LE MAIRE : Sur le principe, nous avons compris.

Mme COLLIN : Je suis juste sur le fondement de la distribution de ces fonds à la base, tout en étant très sociale puisque je n'arrête pas de demander depuis tout à l'heure de redonner du pouvoir d'achat aux Hyérois, de baisser les taux, de baisser le tarif des cantines. Il ne faut pas faire d'amalgame et penser que l'on ne serait pas social, nous le sommes.

M. LE MAIRE : Madame, on vous respecte, mais...

Mme COLLIN : On est social, si c'est pour une majorité au Val des Rougières, tant mieux, cela tombe sur ce lieu, mais s'il y en a d'autres ailleurs il faut qu'ils puissent entrer aussi dans une Politique de la Ville. Donc, je ne suis pas contre vous ni contre ces associations, je suis contre le fondement de cette politique nationale.

M. LE MAIRE : D'accord, je mets aux voix.

Mme BURKI : Juste une chose, simplement pour dire qu'En Chemin intervient de partout et pas que pour les SDF.

M. LE MAIRE : Dans les mesures et dans le projet Politique de la Ville, ils sont souvent sur les SDF. Donc que ceux qui se plaignent des SDF à un autre moment se posent des questions, moi, je ne m'en plains pas. J'ai mis aux voix.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°46 - PORTS D'HYERES SAINT PIERRE - L'AYGUADE - LA CAPTE -
AUGUIER - LE NIEL : Fixation des tarifs

M. BRUNEL : Merci, Monsieur le Maire. La commune met régulièrement en œuvre des mesures s'inscrivant dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers. S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparaît opportun de revoir la politique tarifaire relative à certaines prestations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'instauration, la modification et la suppression des redevances portuaires des ports d'Hyères Saint-Pierre, l'Ayguade, La Capte, Auguier et Le Niel énumérés dans les tableaux joints.

Et pour compléter votre information, il s'agit de tarifs revus à la baisse ou supprimés, car désuets, voire non appliqués. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Ces propositions sont donc approuvées.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX
6 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David
MARION, Madame Geneviève BURKI

M. LE MAIRE : Une question qui est posée par Monsieur MASSUCO et Madame FERJANI.

M. MASSUCO : Monsieur le Maire, nous avons été saisis par des riverains de l'Hôtel du Soleil à la suite de l'incendie de plusieurs véhicules automobiles dans le quartier. Outre le choc de constater que son véhicule a été détruit avec les conséquences pratiques et financières qui en découlent pour nos concitoyens, nous nous interrogeons sur la sécurité des biens et des personnes en centre-ville et les moyens de la Politique de la Ville menée dans ce secteur. Nous souhaiterions savoir si des suites ont été données à cette infraction, l'état de l'enquête et les mesures que vous prendrez pour protéger nos concitoyens.

Au surplus, vous êtes intervenu dans la presse afin d'indiquer que vous seriez favorable à une compétence partagée entre la police nationale, la gendarmerie et la police municipale.

N'ayant pas compris le sens des mots « compétences partagées » et notamment n'ayant pas lu la réponse des autorités compétentes de l'État, vous voudrez bien expliquer en quoi ce dispositif permettra d'assurer la sécurité des riverains, là où la prévention semble défailante.

M. LE MAIRE : Merci. Sur les faits, l'incendie d'un véhicule s'est déclaré le 27 février à 3 heures du matin rue des Remparts devant l'Hôtel du Soleil. Cet incendie a eu pour conséquence la rupture du câble du frein à main, le véhicule enflammé s'est donc déplacé au vu de la déclivité de la voie, heurtant d'autres voitures en stationnement et propageant ainsi le feu. À ce stade, l'enquête est toujours en cours, rien ne permet de dire que la mise à feu du véhicule est intentionnelle et la piste de l'accident reste privilégiée. Il n'y a donc aucune suite juridique donnée à ce jour.

Pour rappel sur la sécurité, je vous rappelle que c'est quand même une compétence régaliennne, une compétence de l'État. Et que sur la Politique de la Ville dont vous demandez d'évoquer les moyens, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. La Politique de la Ville est jugée par certains trop active et trop ciblée, notamment sur la vieille ville, mais je voudrais ajouter autre chose, la meilleure des Politiques de la Ville, c'est le parcours des Arts, c'est cela la Politique de la Ville, ce n'est pas FACE ou je ne sais qui. C'est qu'au lieu et place de 40 à 50 rez-de-chaussée d'immeubles qui étaient occupés ou pas occupés de façon un peu particulière, il y a désormais 50 boutiques d'artisans d'art. Et cela a totalement modifié, je ne dis pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, la nature de la vie dans ce quartier-là parce qu'une meilleure fréquentation ou des possibilités économiques chassent la mauvaise fréquentation et l'absence de possibilités économiques. Il y a même des jeunes dans ces quartiers-là qui ont eu des boutiques, etc.

Donc je crois que quand on veut modifier la réalité d'un quartier difficile, et Dieu seul sait si ce quartier était difficile, il y a les armes de la Politique de la Ville, il y a bien sûr la répression, mais elle est normalement davantage de la police nationale même si j'augmente encore de quatre agents la police municipale cette année. Mais il y a une politique plus générale qui a largement amélioré les choses. Il y a actuellement dans la vieille ville des personnes qui viennent l'habiter dont on est davantage habitué à ce qu'elles aillent habiter dans une villa exceptionnelle en bord de mer, venant de Paris ou d'un milieu très élaboré. Ce n'est pas que je souhaite que nous ayons tout cela, même si je suis très heureux de les accueillir, mais s'ils viennent, c'est que le sentiment de sécurité a fortement changé. Je crois aussi que l'on a marqué des progrès lorsque nous avons rendu quasiment piétonne la totalité de la vieille ville, en ne donnant l'accès qu'aux résidents, il y a bien sûr des fuites, des infiltrations, mais il faut se rappeler de ce que c'était. Donc on est en progrès important et je pense que la prévention n'est pas tellement défailante et les moyens de la Politique de la Ville significatifs.

Pour le reste, lorsque Monsieur DARMANIN est venu à Solliès-Pont dans une tournée générale, je me suis permis de lui demander une nouvelle fois des renforts de police nationale qui sont vraiment très difficiles à obtenir dans notre ville et je ne

sais pas pourquoi, sans doute qu'Hyères est conçu uniquement comme un intervalle entre Carmignac et Noailles, mais il y a autre chose ailleurs, nous venons d'en parler. Son Directeur de Cabinet me dit tout réjoui quelque temps après : « Vous allez avoir une nouvelle compagnie de gendarmerie mobile », je lui ai répondu que je n'en avais rien à faire puisqu'elle ne peut pas intervenir sur le territoire où elle est, elle s'occupe de l'ordre public, mais oui, si nous avons des manifestations et des *black blocs* ce sera utile.

Il y a quelques renforts, mais j'ai avancé l'idée qui est peut-être aussi la démonstration de la difficulté, sur le territoire national, dans les territoires ruraux c'est la gendarmerie, dans les territoires urbanisés c'est la police nationale. Ce qui fait que La Crau, qui est rurale, a la gendarmerie, que Toulon, qui est urbain, a la police nationale et que nous, on nous a dit que l'on était urbain, on a donc la police nationale. Et quand on est sur la route pour aller à Pierrefeu, quand tu regardes à gauche côté La Crau c'est la gendarmerie, et quand tu regardes à droite c'est la police nationale. C'est-à-dire que, nous, nous sommes vraiment une commune très particulière, avec nos 13 000 hectares et quelques îles, qui a une dimension rurale qui me paraît très adaptée à la gendarmerie.

Et j'ai fait cette proposition qu'il y ait les deux sur le territoire, même si les effectifs seraient adaptés, parce que je pense que le rural est le métier de la gendarmerie, comme elle l'a toujours fait à l'époque, et que la police nationale pourrait se concentrer sur la ville, mais qu'elles peuvent quand même coopérer. Était présent à côté de DARMANIN ce jour-là, le général qui commande l'ensemble des forces de sécurité puisque vous savez que désormais elles sont toutes les deux dépendantes du ministère de l'Intérieur. Avant, les gendarmes c'était uniquement la Défense, mais maintenant ils dépendent du ministère de l'Intérieur. Je n'ai pas communiqué là-dessus, simplement une journaliste attentive en a fait un article, donc je ne suis pas allé voir la presse.

Mais, il y a eu quelque chose de plutôt sympathique, l'autre jour dans une réunion avec le préfet, je ne sais pas où l'on était, c'est le préfet lui-même qui, à un moment donné, a dit : « Ah, votre histoire avance ! », je ne savais même pas s'ils avaient retenu l'hypothèse. Mais donc ils sont en train de réfléchir notamment sur les îles où on a un vrai problème, les gendarmes sont beaucoup plus sédentaires que les policiers nationaux, les gendarmes pourraient s'installer un peu à cheval sur les trois îles. Donc, cela peut ouvrir un certain nombre de solutions et l'idée me paraît intéressante. Elle me paraît d'autant plus intéressante que quand j'ai eu ce débat avec eux, le général me disait que cela ne se faisait pas et qu'il y avait une exception à l'heure actuelle, c'était la ville d'Arles. Arles est comme nous, c'est un territoire dantesque, 60 000 habitants d'accord, mais c'est la ruralité, c'est plus les taureaux que les habitants. Peut-être qu'il y a une réflexion à faire pour l'État de ces communes très grandes qui ont les deux dimensions, il n'y a aucune raison de dire que si elle a plus de tant d'habitants... Parce que nous avons l'absurdité de la route de Pierrefeu. Je trouve que cela a semblé avancer tout seul, nous allons voir jusqu'où nous irons.

J'ai dit au préfet, quand il a parlé des îles, que l'on ne regretterait pas si cela était aussi sur le continent, donc je crois que ce serait une bonne chose. Merci, chers collègues.

(La séance est levée à 17 h 20.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

31 MARS 2023

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

23 JUIN 2023

**LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Mme Marie BARRUE, CMD**



**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

